

ARCHOS

Rapport
financier

2021

Société Anonyme au capital de 1 581 689 euros
Siège Social : 12, rue Ampère ZI 91430 IGNY
343 902 821 RCS EVRY

Sommaire :

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'EMISSION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL RELATIF A L'EXERCICE 2021	3
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021	4
TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2. du Code de commerce)	15
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	18
ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021	31
RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES OPERATIONS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2021	33
RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D'ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2021	34
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021	37
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	69
COMPTES SOCIAUX EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021	73
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	103

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'EMISSION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL RELATIF A L'EXERCICE 2021

J'atteste, qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le présent rapport financier annuel au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Igny, le 18 mars 2022

Loic Poirier, Directeur général

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Activité du Groupe

Organigramme juridique et évolutions du périmètre

ARCHOS SA est la société mère du Groupe dont le siège se trouve à Igny en région parisienne. ARCHOS SA assure la conception et le développement des produits, le marketing central, les achats et la sous-traitance de la production, la finance, ainsi que la distribution et le marketing local pour la France et l'Europe.

ARCHOS SA détient neuf filiales localisées en France, en Allemagne, à Hong Kong, en Chine, en Suisse et en Italie.

Pour rappel, le 23 janvier 2014, ARCHOS a souscrit à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT, société spécialisée dans la commercialisation de tablettes durcies pour les professionnels. Cette participation lui confère un contrôle exclusif, lui permettant d'intégrer globalement le Groupe LOGIC INSTRUMENT dans ses comptes consolidés.

Le 16 février 2015 ARCHOS a renforcé sa participation dans le capital de LOGIC INSTRUMENT, en rachetant 660.000 actions et Bons de Souscription d'Action (BSA) de LOGIC INSTRUMENT pour un montant de 990 milliers d'euros. A cette date, ARCHOS détenait ainsi 48,7% du capital de la société.

La société LOGIC INSTRUMENT a procédé à des augmentations de capital afin de rembourser un emprunt obligataire (OCABSA). La participation d'ARCHOS a donc été diluée pour s'établir à 25,4% au 30 juin 2017 et est inchangée depuis. ARCHOS en détient toutefois le contrôle exclusif car elle exerce une influence dominante avec la capacité d'utiliser les actifs, passifs et éléments hors-bilan de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments de sa propre entité. LOGIC INSTRUMENT est donc intégrée dans les comptes consolidés d'ARCHOS selon la méthode de l'intégration globale.

Le périmètre de consolidation du groupe est le suivant au 31 décembre 2021 :

Périmètre

SOCIETES	PAYS	31/12/2021			31/12/2020		
		% de Contrôle	% d'intérêts	Méthode	% de Contrôle	% d'intérêts	Méthode
ARCHOS SA	France	MÈRE	MÈRE	IG	MÈRE	MÈRE	IG
ARCHOS AG	Suisse	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARCHOS GMBH	Allemagne	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARCHOS ITALIA	Italie	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARCHOS TECHNOLOGY ESPAÑA	Espagne	-	-	NC	100,00%	100,00%	IG
ARNOVA TECHNOLOGY HONG KONG	Hong Kong	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARCHOS TECHNOLOGY SHENZHEN CO.LTD	Chine	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
LOGIC INSTRUMENT	France	25,40%	25,40%	IG	25,40%	25,40%	IG
LOGIC INSTRUMENT GMBH	Allemagne	25,40%	25,40%	IG	25,40%	25,40%	IG
MEDICAL DEVICE VENTURE (Ex PICOWAN)	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
DEXTRAIN	France	20,00%	20,00%	IG	-	-	-
POLADERME	France	44,00%	44,00%	IG	-	-	-
MDV IT	France	100,00%	100,00%	IG	-	-	-
LIFI MED	France	51,00%	51,00%	IG	-	-	-

La société DEXTRAIN et la société POLADERME (filiales de Medical Devices venture) sont intégrées globalement dans les comptes consolidés du fait de la détention par la société MEDICAL DEVICE VENTURE de la majorité des droits de votes aux comités stratégiques (ayant de larges pouvoirs) et lui confèrent le contrôle de fait de ces sociétés.

Activité et faits marquants :

Changement de référentiel comptable pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe étaient jusqu'au 31 décembre 2020 établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) en application du règlement européen n°16/06/2002 du 19 juillet 2002.

Le groupe n'étant plus tenu d'établir ses comptes consolidés sous le référentiel comptable de l'IASB, à partir de l'exercice ouvert à compter 1^{er} janvier 2021, les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, telles que définies par le règlement ANC 2020-01.

Les comptes de l'exercice 2020 ont donc fait l'objet d'un retraitement en norme française pour les besoins de comparabilité.

L'ensemble des impacts de ce changement de référentiel comptable sont exposés en partie 4 du rapport financier.

Résiliation du contrat de licence exclusive relatif à la technologie PicoWan

Le départ de Monsieur Henri Crohas de la Société s'est accompagné en février 2021 de la résiliation du contrat de licence exclusive conclu le 25 juillet 2016 entre PicoWan, filiale de la Société, et Monsieur Henri Crohas, en contrepartie du paiement par la Société d'une indemnité de résiliation d'un montant de 280.000 euros. La résiliation anticipée de ce contrat de licence exclusive, relatif à la technologie PicoWan, s'inscrit dans le prolongement de la réorientation de la Société et de l'amélioration de sa situation financière dans la mesure où elle entrainera des économies substantielles pour le groupe Archos qui était tenu contractuellement (i) au versement de redevances annuelles d'un montant de 50.000 euros pendant encore 14 ans le cas échéant et (ii) à la prise en charge des frais de dépôt et de maintien de brevets.

Lancement d'une division Medical Devices Venture

ARCHOS a annoncé début juin le lancement de Medical Devices Venture (MDV). MDV est une structure holding qui développe un portefeuille de participations dans le domaine des nouvelles technologies de santé. MDV s'appuie sur les compétences du Groupe ARCHOS dans l'industrialisation de produits électroniques (marchés grand public et marchés professionnels avec les compétences de Logic Instrument). Medical Devices Venture a fait l'objet d'une introduction en bourse le 8 Février 2022 sur le marché non réglementé Euronext Acces +. L'ensemble des informations relatives à Medical Devices Venture est disponible sur son site internet medicaldevicesventure.com

Augmentations de capital

Contrat OCABSA 2019

En conséquence des tirages effectués le 4 janvier 2021 (T8 et T9) dans le cadre du contrat de financement obligataire flexible par émission de tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les « OCA-BSA »), conclu avec la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global LP en vue de la conclusion avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP, et conformément aux modalités de tirage des tranches décrites dans le communiqué de presse de la Société du 29 juin 2020, le tirage de la dixième et dernière tranche restante dans le cadre du Contrat est intervenu le 4 mars 2021.

Le 16 mars 2021 il a été procédé au rachat de 144.754.827 bons de souscription d'actions émis par la Société au profit de l'Investisseur dans le cadre du contrat de financement conclu avec l'Investisseur le 11 octobre 2019, tel

qu'amendé le 13 novembre 2019 et le 29 juin 2020, à un prix total de 2.078.337,60 euros correspondant à la valeur Black & Scholes desdits bons de souscription d'actions (telle qu'approuvée par le rapport d'un expert indépendant nommé par la Société à cet effet). En contrepartie, l'Investisseur s'est engagé à exercer immédiatement le solde des 50.438.624 bons de souscription d'actions souscrits dans le cadre du contrat de financement conclu avec l'Investisseur le 11 octobre 2019, tel qu'amendé le 13 novembre 2019 et le 29 juin 2020, avec un prix d'exercice total égal au prix de rachat total des 144.754.827 bons de souscription d'actions préalablement rachetés par la Société. Au travers de ces 2 opérations l'ensemble des BSA attachés à ce contrat a donc été soit racheté soit exercé et il n'y a plus d'OCA ni de BSA depuis le 13 avril 2021, date de la dernière conversion d'OCA de la dernière tranche de ce contrat.

L'ensemble des informations relatives à ce contrat est disponible dans la note d'opération établie à cette occasion et disponible à l'adresse suivante sur le site de la Société :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/Note_d_operation_Archos_version_depot_15.11.2019_fr.pdf

Ainsi que dans le communiqué de presse diffusé lors de la conclusion de l'Avenant le 29 juin 2020 :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_n_2_OCABSA_et_Mise_a_disposition_du_RFA_2019_fr.pdf

Restructuration de la dette BEI

La Société a procédé à la restructuration de la dette de la Société à l'égard de la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI ») selon les modalités prévues dans l'accord de règlement de la dette BEI conclu le 28 septembre 2020 avec la BEI, tel que modifié le 30 octobre 2020 et le 30 novembre 2020 (l'« Accord de Règlement de la Dette BEI »), lequel est entré en vigueur le 11 décembre 2020.

L'ensemble de cette opération et des modalités pratiques détaillées est exposé dans le communiqué de presse diffusé le 11 décembre 2020 :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/ACTUS_0_66475_communique_de_presse_restructuration_de_la_dette_d_archos_a_l_egard_de_la_bei_publication_11_12_2020_fr.pdf

Dans le cadre de l'Accord de Règlement de la Dette BEI, la Société s'est engagée auprès de la BEI, s'agissant de la moitié de la valeur nominale de la créance que la BEI détient sur la Société en vertu du Prêt BEI (soit 3 millions d'euros), à rembourser à la BEI, chaque année calendaire à compter de l'année 2022, une somme correspondant à 25% de l'EBITDA annuel consolidé part du Groupe calculé sur la base des états financiers annuels approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, plafonnée en tout état de cause à un montant global maximum de 3 millions d'euros (la « Dette Rééchelonnée »). Il est précisé que si ce montant global n'atteint pas 3 millions d'euros après le 7ème paiement annuel, aucun autre paiement ne sera effectué et aucun autre montant ne restera dû par la Société à la BEI au titre de la Dette Rééchelonnée.

Dans le cadre de l'Accord de Règlement de la Dette BEI, la Société s'est également engagée à ce que la moitié de la valeur nominale de la créance résultant du Prêt BEI (soit 3 millions d'euros) assortie (i) des Intérêts Echus, (ii) des Intérêts Courus, (iii) du Prix d'Achat des ORA, (iv) des Frais Juridiques de la BEI et (v) de la Commission de Règlement (ensemble la « Créance BEI Restructurée », d'un montant de 3.681.560,49 euros), fasse l'objet d'un processus de transformation progressive en actions Archos à compter du 11 décembre 2020 (l'« Equitization ») au travers d'une fiducie-gestion constituée par la BEI et Europe Offering (la « Fiducie »).

Une convention de fiducie a été conclue le 11 décembre 2020 entre la BEI, Europe Offering et Equitis Gestion, en qualité de fiduciaire agissant pour le compte de la Fiducie (le « Fiduciaire »), en présence de la Société. Cette convention prévoit la manière dont le patrimoine apporté à la Fiducie sera géré par le Fiduciaire dans le cadre de l'Equitization, ainsi que les obligations de paiement de la Fiducie envers les bénéficiaires que sont la BEI et Europe Offering (la « Convention de Fiducie »).

Au cours de l'exercice 2021, l'ensemble de la « Créance BEI Restructurée » a ainsi été equitizée et soldée.

Contrat OCABSA 2021

Le 17 mars 2021 a été conclu avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP, un nouveau contrat de financement obligataire flexible par émission de bons d'émission (les « Bons d'Émission ») donnant accès à des tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), assorties de bons de souscription d'actions en ce qui concerne la quatrième tranche d'OCA (les « BSA »). Le contrat de financement se décompose en un premier engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 12 M€ comprenant quatre tranches (de 3 M€ chacune) (l'« Engagement Initial »), suivi d'un second engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 13 M€ (composé de treize tranches de 1 M€ chacune) (l'« Engagement Additionnel »). Le montant nominal maximum total des OCA ainsi émises sera égal à 25 M€. Les premiers tirages de ce contrat ont été réalisés le 15 avril 2021, le 15 juillet 2021, le 15 octobre 2021 et le 15 décembre 2021 pour un montant brut de 3 M€ chacun.

L'ensemble des informations relatives à ce contrat est disponible dans la note d'opération établie à cette occasion et disponible à l'adresse suivante sur le site de la Société :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_OCABSA_Yorkville_17032021_fr.pdf

Un avenant à ce contrat a été conclu le 21 septembre 2021. Aux termes de l'Avenant, l'Engagement Initial est complété de quatre tranches supplémentaires, soit un nombre total de huit tranches disponibles dans le cadre de l'Engagement Initial. Le montant nominal de chacune des quatre tranches supplémentaires de l'Engagement Initial serait de 2 M€, portant ainsi le montant nominal total de l'Engagement Initial à 20 M€. Le montant nominal maximum total du financement prévu au Contrat reste de 25 M€ dans la mesure où l'Avenant prévoit que l'Engagement Additionnel ne porte plus que sur 5 M€ de montant nominal maximum total.

L'ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante : https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_contrat_Yorkville_et_AGE_21_09_2021_fr.pdf

Enfin un nouvel avenant au contrat a été conclu le 15 décembre 2021. Aux termes de cet Avenant, l'Engagement Initial est réduit aux 12 M€ émis à date. L'Avenant prévoit également que l'Engagement Additionnel portera désormais sur un montant nominal maximum total de 13 M€ par émission de treize tranches d'un montant nominal total de 1 M€ chacune. Il est rappelé que les tirages des tranches dans le cadre de l'Engagement Additionnel sont intégralement à la main de la Société.

La Société indique à cet égard qu'elle n'a pas l'intention de procéder à des tirages de tranches jusqu'à la fin de l'exercice 2022 au moins. La Société a également procédé le 15 Décembre 2021 au rachat de 11.675.000.000 BSA attachés à la quatrième tranche d'OCA, le solde des 3.325.000.000 BSA détenus par l'Investisseur ayant été exercés également ce jour.

L'ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante : https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_n2_contrat_Yorkville_15_decembre_2021_fr.pdf

Le tableau ci-dessous présente le détail des actions émises au cours de l'exercice 2021 au titre du Contrat OCABSA 2019, du contrat OCABSA 2021 et le programme de BSA Fiducie (restructuration de la dette BEI).

Synthèse des augmentations et réductions de capital de l'exercice

	Nombre d'actions	Capital social (€)
Au 31 décembre 2020	253 613 962	253 613,9620
Conversion des OCABSA 2019 entre le 1er janvier 2021 et le 13 avril 2021 (fin de conversion T10)	141 205 017	141 205,0170
Exercice des BSA OCABSA 2019 entre le 1er janvier 2021 et le 13 avril 2021 (fin de conversion T10)	50 438 624	50 438,6240
Conversion des OCABSA 2021 entre le 15 Avril 2021 et le 12 mai 2021 (AGE)	55 761 945	55 761,9450
Exercice des BSAE Fiducie entre le 1er janvier 2020 et le 12 mai 2021 (AGE)	72 075 477	72 075,4770
Réduction du nominal AGE 12 mai 2021		-515 785,5225
Conversion des OCABSA 2021 entre le 13 mai 2021 et le 31 décembre 2021	12 060 877 972	1 206 087,7972
Exercice des BSAK Fiducie entre le 13 mai 2021 et le 31 décembre 2021	37 521	3,7521
Exercice des BSAE Fiducie entre le 13 mai 2021 et le 30 juin 2021	682 887 885	68 288,7885
Au 31 décembre 2021	13 316 898 403	1 331 689,8403

Chiffre d'affaires

Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 15,4 M€ sur l'exercice 2021, contre 22,7 M€ sur la période 2020.

Chiffre d'affaires consolidé (en M€)	2021	2020	Variation	Variation en %
ARCHOS	7,7	13,8	-6,1	-44%
LOGIC INSTRUMENT	7,6	8,9	-1,3	-14%
AUTRES	0,1			
Total	15,4	22,7	-7,3	-32%

Cette décroissance provient essentiellement de la crise de la COVID 19 dont les effets se sont poursuivis sur 2021 :

- Difficultés d'approvisionnement en Chine avec augmentation des délais de production et renchérissement du prix des composants ;
- Réduction du marché des tablettes grand public ;
- Réduction des ventes de Logic Instrument en Allemagne.

COMPTE DE RESULTAT ET EBITDA¹

Compte de résultat Consolidé

Compte de résultat Consolidé Synthétique (en M€)	31/21/2021	31/12/2020	Variation en K€	Variation en %
Chiffre d'affaires	15,42	22,78	-7,36	-32%
Autres Produits d'exploitation (Hors Reprise de Prov.)	-0,53	1,06	-1,58	-150%
Achats consommés	12,26	17,56	-5,30	-30%
Marge brute (1)	3,16	5,22	-2,07	-40%
Taux de marge brute sur Chiffre d'affaires	20%	23%		
Autres charges d'exploitation (Hors Amortissement et Dépréciation)	7,53	8,76	-1,24	-14%
EBITDA(1)	-4,90	-2,48	-2,41	97%
Reprise de Provision	0,95	0,83	0,12	14%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-0,28	-0,52	0,24	-46%
Résultat d'exploitation	-4,22	-2,17	-2,05	95%
Produits et charges financières	0,12	-2,41	2,53	-105%
Produits et charges exceptionnelles	-4,89	1,48	-6,37	-429%
Impôts sur les résultats	-0,25	-0,01	-0,25	N/S
Résultat net d'ensemble consolidé	-9,25	-3,10	-6,14	198%

N/S : "Non significatif"

(1) Chiffre d'affaires - Achats consommés

(2) Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 74,6% des actions détenues au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

¹ L'EBITDA - Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations est un indicateur utilisé par la Direction pour mesurer la performance opérationnelle et financière et prendre des décisions d'investissement et d'allocation des ressources. Le sous-total EBITDA n'est pas nécessairement comparable à des indicateurs à l'appellation similaire présentés par d'autres entreprises. Il ne saurait se substituer au résultat opérationnel courant car les effets des amortissements et des dépréciations qui en sont exclus peuvent l'impacter de manière significative

Le taux de marge brute² du Groupe s'établit à 20%.

Les autres charges opérationnelles hors variation des amortissements et provisions sont en baisse de -14%, le groupe ayant poursuivi des efforts de maîtrise des charges.

Le résultat d'exploitation s'établit à -4,22 M€ contre -2,17 M€ en 2020.

Le résultat financier est légèrement positif. Le résultat exceptionnel ressort à -4,89 M€ contre +1,48 M€ sur 2020. Le résultat exceptionnel est fortement négatif et est principalement constitué d'une indemnité transactionnelle de 4,5 M€ sur un litige relatif aux droits de propriété intellectuelle.

Le résultat net consolidé s'établit à -9,25 M€ pour l'exercice 2021 contre -3,10 M€ pour l'exercice 2020.

PRINCIPAUX ELEMENTS BILANCIELS CONSOLIDES

Les principaux éléments de soldes bilanciaux consolidés sont les suivants (en M€) :

Bilan Consolidé synthétique en M€

Actif	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé	0,80	0,60
Stocks et en-cours	2,39	2,49
Clients et comptes rattachés	1,75	4,02
Autres créances et comptes de régularisation	3,16	3,71
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	15,96	8,96
Total Actif	24,05	19,78
Passif	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres - Part du groupe	-6,92	-11,42
Intérêts minoritaires	4,17	4,87
Provisions	5,56	1,28
Emprunts et dettes financières	11,59	12,43
Fournisseurs et comptes rattachés	6,35	10,10
Autres dettes et comptes de régularisations	3,31	2,52
Total Passif	24,05	19,78

Le stock s'établit à 2,39 M€ contre 2,49 M€ au 31/12/2020.

Les comptes clients s'établissent à 1,75 M€ et en baisse par rapport au 31/12/2020.

La trésorerie s'établit à 15,96 M€, en hausse de 7 M€ par rapport à l'année précédente du fait des tirages de financement en OCABSA réalisés sur l'exercice.

Les capitaux propres s'établissent à -6,92 M€, en amélioration de 4,5 M€ par rapport à l'année précédente. La progression résulte des augmentations de capital liées aux conversions d'OCABSA et aux exercices de BSAE Fiducie.

Les emprunts et dettes financières sont en baisse nette de 0,84 M€.

² Chiffre d'affaires moins Achats consommés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés ressortent en baisse de 3,75 M€.

Trésorerie Nette

La trésorerie nette s'établit à 15,96 M€ en hausse de 7 M€ sur la période. La variation de la trésorerie sur cette période résulte principalement des flux suivants (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- Marge brute d'autofinancement de -4,5 M€,
- Une variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation de -0,5 M€,
- Des flux d'investissements de -0,4 M€,
- Des flux de financements suivants pour un montant net de +12,36 M€ composés des éléments suivants :
 - o Augmentations de capital +9,15 M€ (tirages nets d'OCABSA),
 - o Remboursements nets d'emprunts + 3,2 M€.

Autres faits marquants

Litiges et procédures judiciaires

Archos a mis fin à l'un des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle et a enregistré à cet effet une charge exceptionnelle de 4,5 M€ d'indemnité transactionnelle couvrant la période concernée jusqu'au 18 mars 2022. Ce montant sera versé sur 6 ans selon un échéancier convenu dans le cadre du protocole. Le montant a été intégralement provisionné dans les comptes 2021 en provisions pour risques et charges exceptionnelles.

Propriété intellectuelle

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. De nouvelles assignations ont été lancées par Philips fin juin 2017.

Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

D'autre part, dans le cadre du cours normal de ses activités, ARCHOS est en discussion avec des sociétés qui demandent l'adhésion à leurs programmes de licence relatifs à des brevets dont l'utilisation est considérée abusive par leurs propriétaires.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPÜ et BITKOM (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public).

Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPÜ à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire. ARCHOS maintient l'ensemble de ses positions auprès des juridictions concernées.

En ce qui concerne le litige sur le fond opposant la Société à ZPÜ, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans ses échéances.

Perspectives

Impact de l'épidémie de Coronavirus ou Covid-19

L'épidémie du coronavirus a engendré d'importants impacts sur l'environnement économique mondial, avec notamment la fermeture de certaines zones d'activités, la modification des rythmes de production mais également la modification des modes de vie et de consommation. Cette épidémie a impacté de manière significative le Groupe ARCHOS depuis le mois de janvier 2020. En effet, les principaux fournisseurs du Groupe sont situés en Chine et ils ont été impactés dès janvier 2020, entraînant des interruptions d'approvisionnement puis des perturbations logistiques pour le Groupe. Une très forte baisse des ventes a été subie à compter de mars 2020 quand l'Europe a entamé les mesures de confinement qui se sont poursuivies de manière discontinue jusqu'au début de 2022.

Sur 2021 le groupe a subi encore les conséquences commerciales liées aux restrictions d'accès aux grands points de vente et celles liées aux impacts importants de la pandémie sur la disponibilité de composants électroniques et sur les frais de transport internationaux (approvisionnements en provenance de Chine notamment).

A la date du présent rapport la situation sur les approvisionnements reste assez tendue sur certains composants qui entrent dans la composition de certains de produits du Groupe et il est difficile de prévoir quand la situation va se normaliser à nouveau.

Perspectives du Groupe ARCHOS

Face à une concurrence chinoise accrue, ARCHOS a décidé depuis 2019, d'opérer un changement profond de son modèle économique. Ainsi ARCHOS déploie maintenant sa stratégie et son organisation dans les métiers d'avenir où les services et l'innovation sont au cœur de l'activité.

La stratégie du groupe sur 2022

La Société dispose désormais des moyens lui permettant de continuer à déployer son plan stratégique en 2022, à savoir :

- Réaliser 50% de son activité dans le B2B en support des grands comptes ;
- Proposer des solutions novatrices auprès des consommateurs, comme Le Miroir d'Archos ou les objets connectés à recharge perpétuelle ;
- Accélérer le déploiement de Medical Devices Venture et de ses start-up innovantes.

Par ailleurs, la Société n'exclut pas de réaliser des opérations de croissance externe si celles-ci sont susceptibles d'accélérer le programme de développement du Groupe.

Distributions antérieures

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Activité de la société mère

Le chiffre d'affaires de la société ARCHOS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est élevé à 8,1 M€ contre 15,5 M€ pour la même période en 2020. Les charges d'exploitation se sont élevées à 11,4 M€ contre 31,5 M€ en 2019, en baisse de 63 %. Le résultat d'exploitation ressort à -3,1 M€ contre -1,1 M€ en 2020.

En 2021, le résultat financier est positif de 1 M€ contre 4 M€ en 2020.

Le résultat exceptionnel à fin 2021 s'établit à -4.4 M€ contre une perte de -3.5 M€ en 2020 et est principalement constitué d'une indemnité transactionnelle de 4,5 M€ sur un litige relatif aux droits de propriété intellectuelle.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, le résultat net s'établit à -6,5 M€ contre -0,7 M€ en 2020.

Faits marquants intervenus depuis la date de clôture

Introduction en bourse de Medical Devices Venture

ARCHOS a annoncé le 8 février 2022 l'entrée en bourse sur le marché Euronext Access+ de sa filiale Medical Devices Venture par voie d'admission directe à la suite d'un placement privé d'un montant de 2,3 millions d'euros. La première cotation est intervenue le 10 février 2022. Medical Devices Venture est née de la rencontre entre des scientifiques de renom dans le domaine médical et d'ARCHOS, spécialiste de la conception et démocratisation de produits de technologie, ayant en commun d'avoir l'innovation ancrée dans leur ADN. Lancée en juin 2021, Medical Devices Venture est une plateforme unique d'investissement et d'accélération de nouvelles technologies de la santé.

Regroupement d'actions

La Société a annoncé le 4 Février 2022 le lancement d'une opération de regroupement d'actions composant son capital social à raison de 10.000 actions anciennes contre 1 action nouvelle, conformément à la première résolution approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 octobre 2021. Le lancement de ce regroupement a été décidé par le Conseil d'administration réuni le 18 janvier 2022, tel qu'annoncé par communiqué de presse en date du 19 janvier 2022. Les opérations de regroupement ont eu lieu du 8 février 2022 au 10 mars 2022 inclus. Elles ont pris effet le 11 mars 2022, premier jour de cotation des actions issues du regroupement.

Activité de Recherche et Développement

Description	31-Dec-21	31-Dec-20
Charge de R&D de la période avant activation	64	597
Amortissements relatifs à des frais de R&D activés		9
Total charges de R&D	64	607
Charges activées sur la période		-
Quote-part des subventions reçues prises en résultat et avances remboursables	-	48
Crédit d'impôt recherche, net du CIR activé		-
Total des charges de R&D au compte de résultat consolidé	64	655
Autres charges exceptionnelles de R&D		-
Amortissement exceptionnel des immobilisations incorporelles de R&D		-
Produit de crédit impôt recherche passé en résultat avec l'amortissement des immobilisations incorporelles de R&D associées		-
Total des charges nettes de R&D au compte de résultat consolidé	64	655

L'activité du Groupe en R&D s'est limitée en 2021 aux activités nouvelles menées par Dextrain et Poladerme (filiales de Medical Devices Venture SA). Les montants sont peu significatifs sur l'exercice et n'ont pas fait l'objet d'une activation à la clôture de l'exercice.

Charges non déductibles fiscalement

Dépenses et charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : Néant.

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : Néant.

Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	Montant		%	
	2021	2020	2021	2020
Audit				
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	39	120	40%	68%
SOUS-TOTAL	39	120	87%	1
Services autres que la certification des comptes				
* services autres que le commissariat aux comptes				
Emetteur	6	48	6%	27%
SOUS-TOTAL	6	48	13%	0
TOTAL	45	168	100%	1

Renseignements sur la répartition du capital social et les actions d'auto-contrôle

Au 31 décembre 2021, le capital social est fixé à la somme de 1.331.689,8403 euros divisée en 13 316 898 403 actions de 0,0001 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées. A la date du présent rapport, le Groupe ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

Le tableau de répartition ci-dessous est établi sur la base des informations connues au 31 décembre 2021 et sont établies sur la base des déclarations de franchissement de seuils publiées sur le site de l'AMF.

AU 31/12/2021	Nombre d'actions détenues	% du Capital	Droits de vote	% des droits de vote
Henri Crohas	2 727 884	0,02%	5 455 768	0,04%
YA II PN Ltd (1)	3 343 000 000	25,1%	3 343 000 000	25,10%
Autres	9 971 170 519	74,9%	9 971 970 790	74,9%
Total	13 316 898 403	100,0%	13 320 426 558	100,0%

(1) Sur base des déclarations de seuils du 16 décembre 2021.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2021 aucun salarié ne détenait d'actions de la société au titre d'un "dispositif de gestion collective" de type PEE ou FCPE et que l'actionnariat salarié est inférieur à 3 % du nombre total des actions de la société.

Evolution du cours de bourse sur l'année 2021

Mois	Moyenne cours ouverture	Moyenne cours de clôture	Volume mensuel
1	0,0341	0,0348	137 561 732
2	0,0322	0,0330	271 246 646
3	0,0275	0,0280	200 515 733
4	0,0183	0,0188	297 155 039
5	0,0122	0,0128	698 802 869
6	0,0083	0,0088	1 257 323 891
7	0,0060	0,0062	333 061 806
8	0,0048	0,0048	278 535 993
9	0,0036	0,0037	591 835 677
10	0,0013	0,0013	2 872 386 777
11	0,0007	0,0008	6 054 082 391
12	0,0004	0,0004	10 726 807 225
Annuel	0,0124	0,0128	23 719 315 779

Fait à Igny, le 18 mars 2022,

Le Conseil d'administration.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2. du Code de commerce)

Date d'Assemblée Générale	N° résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice
12/05/2021	13	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;	10% du capital social de la Société	24 mois	Non
12/05/2021	14	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions ;	N/A	12 mois	oui le 12/05/2021
12/05/2021	16	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;	15 000 000 euros de nominal	26 mois	non
12/05/2021	17	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la résolution précédente ;	15% du montant de l'émission	26 mois	Non
12/05/2021	18	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;	15 000 000 euros de nominal	26 mois	Non
12/05/2021	19	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public ;	15 000 000 euros de nominal	26 mois	Non

12/05/2021	20	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la résolution précédente ;	15% du montant de l'émission	26 mois	Non
12/05/2021	21	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ;	15 000 000 euros de nominal	18 mois	Non
12/05/2021	22	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et d'une catégorie de salariés cadres ;	20% du capital social	18 mois	Non
12/05/2021	23	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce ;	5% du capital social	26 mois	Non
12/05/2021	24	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées ;	5% du capital social	38 mois	OUI Conseil du 29 juin 2021 et Conseil du 28 Octobre 2021
12/05/2021	25	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées ;	5% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	38 mois	Non
12/05/2021	26	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers ;	Les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette résolution pourront conduire au doublement du capital social	18 mois	Non
28/10/2021	1	Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour décider du regroupement des actions de la Société ;	N/A	12 mois	oui CA du 18 01 2022

28/10/2021	2	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées ;	10% du capital social	38 mois	oui CA du 9/11/2021 et CA du 15/12/2021
28/10/2021	3	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider, en cas d'offre publique, de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires.	100% du capital	18 mois	Non

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

(1) Organes de gouvernance

Mandataires Sociaux

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil. Il coordonne les travaux du Conseil d'administration avec ceux des Comités (audit, rémunération, stratégique). Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il rend compte à l'assemblée générale qu'il préside. En outre, le Président assure la liaison entre le Conseil et les actionnaires, en harmonie avec la Direction Générale. Il est, de plus, régulièrement tenu informé par la Direction Générale (i) des principaux événements de la Société et (ii) de la marche des affaires. Enfin, il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil.

Le Directeur Général dirige la Société et la représente auprès des tiers dans la limite de son objet social. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires et des limites apportées par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2013 a dissocié les fonctions de Président du Conseil d'administration d'une part et de Directeur Général d'autre part. Henri CROHAS conservait alors son mandat de Président du Conseil d'Administration, et Loïc POIRIER accédait au poste de Directeur Général à compter du 1^{er} mai 2013.

Par ailleurs, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ont été réunies entre les mains de Loïc Poirier, à la suite de la démission de Monsieur Henri Crohas de l'ensemble de ses fonctions au sein de la Société le 26 février 2021.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société.

Les statuts de la société ont opté pour la durée légale (Article L225-18 du code de Commerce) du mandat des administrateurs à savoir six exercices.

En conformité avec l'article L. 225-25 du Code de commerce, les administrateurs ne sont plus tenus de détenir au moins une action.

Le Conseil d'administration est composé comme suit à la date du présent rapport :

Nom	Fonction	Échéance du mandat
Loïc Poirier	Président du Conseil d'administration	AG approbation des comptes 2026
Christian Viguié	Administrateur	AG approbation des comptes 2026
Guillaume Burkel	Administrateur	AG approbation des comptes 2026

Le Conseil d'administration est, à ce jour, composé de 3 membres dont 1 indépendant, Monsieur Christian Viguié, qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant (le critère d'indépendance est apprécié au regard du code MIDDLENEXT recommandation N°8).

Les actions détenues par le personnel de la société représentaient en 2021 moins de 0,1% du capital social de la Société.

(2) Listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous présente la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Prénom, nom et adresse	Mandat et fonction principale exercée dans la Société	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date d'échéance mandat	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société au cours des 5 dernières années	Société
Henri Crohas 12 rue Ampère 91430 Igny	Président du Conseil d'administration	AG du 22 avril 1991	AG du 26 juin 2015	Démission le 26 février 2021 (remplacé par Monsieur Christian Viguié par voie de cooptation)	Associé	SCI des Vignerons
Loïc Poirier 12 rue Ampère, 91430 Igny	Administrateur	CA du 8 août 2014	AG du 12 mai 2021	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2026	PDG CEO CEO Geschäftsführer PDG CEO Chairman	Logic Instrument SA Archos Technology Shenzhen Arnova Technology Hong Kong Archos GmbH et Logic Instrument GmbH Medical Devices Venture SA Appslib Archos Italy
	Président du Conseil d'administration	CA du 26 Février 2021		AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2026		
	Directeur Général	CA du 22 mars 2013	CA du 9 mars 2021	09-mars-27		
Isabelle Crohas 12 rue Ampère 91430 Igny	Administrateur	AG du 22 avril 1991	AG du 26 juin 2015	Démission le 26 février 2021 (remplacée par Monsieur Cyril Chabert par voie de cooptation)	Gérante	SCI des Vignerons
Jean Rizet Groupe ARC 9 rue de Téhéran 75008 Paris	Administrateur	AG du 31 juillet 2003	AG du 26 juin 2015	Démission le 26 février 2021	Directeur Général Délégué Gérant	Groupe ARC Agence Quadrige
Jean-Michel Seignour 12 rue Ampère, 91430 Igny	Administrateur	CA du 14 avril 2010	AG du 27 juin 2016	Démission le 26 février 2021	PDG Administrateur	Forézienne de Logistique (ex Duarig s.a) Logic Instrument
Axelle Scaringella 12 rue Ampère, 91430 Igny	Administrateur	CA du 23 mars 2018	AG du 21 juin 2018	Démission le 26 février 2021	Gérante	Passport 8
Christian Viguié 12 rue Ampère, 91430 Igny	Administrateur	CA du 26 Février 2021 (Cooptation en remplacement de Monsieur Henri Crohas)	AG du 12 mai 2021	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2026	PDG	Delta Drone SA
Cyril Chabert 12 rue Ampère, 91430 Igny	Administrateur	CA du 26 Février 2021 (Cooptation en remplacement de Madame Isabelle Crohas)	AG du 12 mai 2021	Démission le 12 mai 2021	Co-gérant	Chain & Associés
Guillaume Burkel 12 rue Ampère 91430 Igny	Administrateur	AG du 12 mai 2021		AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2026	Administrateur & DGD	Medical Devices Venture SA

Monsieur Christian Viguié est « administrateur indépendant ³ » de la Société.

(3) Rémunérations et avantages des organes de gouvernance

Le Président ne cumule pas de contrat de travail avec son mandat social.

Le Président ne bénéficie pas d'indemnités de départ. La recommandation n°2 du code MIDDLENEXT n'a donc pas vocation à s'appliquer.

La Société n'a pas mis en place un régime de retraite supplémentaire au bénéfice du Président. La recommandation n°4 du code MIDDLENEXT n'a donc pas vocation à s'appliquer.

Monsieur Burkel est directeur des activités Corporate du Groupe, il dispose à ce titre d'un contrat de travail (il est salarié de Archos SA depuis 2010).

1. Rémunérations des mandataires sociaux

Description	Archos SA jetons de présence	Medical Devices Venture rémunérations et assimilés	Archos SA rémunérations et assimilés	ATH (*) rémunérations et assimilés	LOGIC INSTRUMENT rémunérations et assimilés	LOGIC INSTRUMENT jetons de présence	Total
Total	50 000	10 636	295 102	116 289	100 000	12 000	584 027

(*) Montants en HK\$ convertis en euros au taux au 31/12/21

Lors des réunions du Conseil d'administration tenues les 6 novembre 2012, 22 mars 2013, 10 juin 2020 et le 9 mars 2021, le Conseil d'administration a voté les montants de la rémunération du Directeur Général.

Les frais et dépenses (notamment les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement) engagés par les administrateurs au titre de leur mandat (réunions du Conseil d'Administration, réalisation de missions confiées par le Conseil d'Administration) sont intégralement pris en charge par la Société. Aucune somme significative n'a été versée à ce titre en 2021.

2. Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2021 a fixé le montant annuel global de la rémunération des administrateurs à 50.000 euros au titre de l'exercice 2021, à charge pour le Conseil d'administration d'en répartir les montants.

3. Stock-options

Il n'existe à la date du présent rapport financier annuel aucun plan « actif » de stock-options.

(4) Conventions et engagements réglementés

(par application de l'article L225-38 du Code de commerce modifié par l'ordonnance [n°2014-863 du 31 juillet 2014 - art. 7](#))

³Selon définition du code Middlednext recommandation N°8

Nature	Montant en 2021	Co-Contractant
Bail Commercial	238 914 €	SCI des Vignerons
Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants	16 405 €	Allianz (depuis le 1er septembre 2016)
Commission sur ventes	32 249 €	Logic Instrument
Commission sur achats	64 954 €	Logic Instrument
Commissionnement des ressources operationnelles et administratives	234 433 €	Logic Instrument
Convention de licence exclusive d'exploitation de la technologie Picowan	309 167 €	Henri Crohas avec Medical Devices Venture (ex PicoWan SAS)
Convention ressources opérationnelles et administratives	74 960 €	Medical Devices Venture
Convention ressources opérationnelles et administratives	38 968 €	Dextrain
Convention ressources opérationnelles et administratives	18 155 €	Poladerme
Convention ressources opérationnelles et administratives	13 068 €	MDV IT
Convention ressources opérationnelles et administratives	9 568 €	LIFI MED

L'ensemble des conventions listées ci-dessus a été préalablement autorisé par le Conseil d'administration.

Gestion des risques et contrôle interne

Le contrôle interne en place au sein de chaque société du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe ;
- un système de reporting financier semestriel ;
- la supervision et l'approbation par les directeurs du siège des opérations courantes des filiales ;
- la supervision de la majorité des décaissements grâce à la mise en place d'une plateforme de paiements centralisée.

Tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de chaque société dans la gestion de ses affaires ;
- un critère de souplesse pour que les dirigeants des sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités ;
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille modeste des entreprises composant notre Groupe.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration ;
- le Directeur Financier Groupe et les correspondants administratifs et financiers locaux ;

La Société met en œuvre des reportings comptables et financiers périodiques, analysés avec les responsables des filiales concernées. La périodicité des reportings dépend de la nature des informations (hebdomadaire ou quotidienne pour les reportings de trésorerie et de chiffre d'affaires, trimestrielle pour les reportings de résultats).

La Société assure, dans le cadre de son service juridique :

- le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société (et le cas échéant, le traitement de ceux des filiales en liaison avec celles-ci) susceptibles de générer des risques significatifs ;
- l'assistance juridique de la Société et de ses filiales.

Concernant la comptabilité et la consolidation du Groupe, les règles sont définies au niveau du Groupe, par le Directeur Financier, qui s'assure de la diffusion et de l'application auprès des différentes filiales.

Facteurs de risques

L'intégralité des risques identifiés par la Société est consultable en Section 4 « Facteurs de risque » dans le « Document d'Information » établi le 9 décembre 2020, à l'occasion du transfert sur Euronext Growth. Le document est consultable sur le site internet de la Société :

(https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/Archos_Document_d_information_vfinale_9122020_fr.pdf)

Sont présentés dans cette section les seuls risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque, le cas échéant.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif. Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible ; moyen ; élevé.

Tableau synthétique :

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
<p>Risques liés à l'activité de la société et à son organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à l'incapacité de la Société à développer des produits correspondant aux attentes des clients dans des conditions économiques acceptables - Risques liés à la dépendance vis-à-vis de développements tiers - Risques liés à la crise de la COVID 19 - Risques liés à la dilution - Risques liés à la concurrence - Risques fournisseurs - Risque de dépendance aux personnes-clé 	<p>Elevé</p> <p>Elevé</p> <p>Elevé</p> <p>Elevé</p> <p>Elevé</p> <p>Elevé</p> <p>Elevé</p>
<p>Risques financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de liquidité - Risque de change 	<p>Moyen</p> <p>Moyen</p>
<p>Risques juridiques ou réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à l'utilisation de technologies appartenant en partie à des tiers et de dépendance à la propriété intellectuelle détenue pour partie par des tiers - Risque de changement de législation en matière de taxe sur la copie privée et litiges 	<p>Elevé</p> <p>Elevé</p>

Risques liés à l'activité de la société et à son organisation

Risques liés à l'incapacité de la Société à développer des produits correspondant aux attentes des clients dans des conditions économiques acceptables

La réussite de la Société dépend en grande partie de l'acceptation par les clients des produits qu'elle offre, qui peut être affectée par de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent notamment les goûts du public, la publicité, la disponibilité de produits alternatifs, la situation économique d'ensemble et d'autres facteurs externes qui peuvent évoluer rapidement. Il est extrêmement difficile de prédire avec exactitude le niveau d'acceptation du grand public et sa demande future d'offres et services, existants ou à venir, ainsi que la taille, la composition et la croissance future des marchés sur lesquels évolue la Société. La Société pourrait être incapable de s'adapter à cette demande en constante évolution, ce qui pourrait fortement réduire la demande de ses produits et avoir un effet immédiat et significatif sur sa situation financière et son résultat d'exploitation.

Cette inadaptation aux attentes du marché ou incapacité à attirer des consommateurs aurait une influence négative sur le chiffre d'affaires de la Société, sur ses marges et son résultat. Et quand bien même la Société serait en mesure de produire des produits en phase avec les attentes des segments de marché visés, mais dans des conditions économiques ne répondant pas aux critères de rentabilité qu'elle s'est fixés, ses marges et donc son résultat pourraient en être affectés.

L'étude, la conception et le développement de nouveaux produits requièrent du temps et la mobilisation des ressources internes et/ou externes de la Société. La Société peut, pour de multiples raisons techniques, commerciales ou autres, ne pas être en mesure de lancer un produit qu'elle a identifié comme étant adapté à un segment de marché qui lui semble porteur ou ne pas être en mesure de lancer un tel produit à temps. Cela peut être le cas pour tout projet en cours et non abouti.

L'échec commercial d'un produit développé ou le retard dans le lancement d'un produit par la Société serait non seulement de nature à nuire à sa crédibilité vis-à-vis de ses partenaires et à dégrader son chiffre d'affaires, mais grèverait également, notamment du fait des coûts de développement engagés, ses résultats et sa situation financière. Ce facteur serait d'autant plus important que le nombre de produits qu'elle aurait développés serait limité.

De même, si son offre de nouveaux produits n'était pas perçue comme suffisamment différenciante par les consommateurs par rapport à des produits existants ou si les prix auxquels la Société envisageait de proposer ses produits n'étaient pas acceptables par le marché, la Société devrait soit les réduire, soit accepter de ne vendre qu'une fraction de la quantité qu'elle avait initialement prévue de vendre.

La Direction dispose d'un système d'informations fiable de suivi des ventes et se tient à l'écoute de la concurrence pour anticiper au mieux les mouvements de marché et en limiter les à-coups, qu'ils soient positifs ou négatifs.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé, étant considéré que :

- L'efficacité des mesures mises en place par la Société pour appréhender l'environnement concurrentiel renforcé dans lequel elle évolue peut-être limitée (en cas de retards ou de contraintes dans la sortie de nouveaux produits, ou si les concurrents mettent sur le marché des produits et des services plus performants) ;
- La réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires, sur le niveau de rentabilité de la Société et sur la valeur de son stock.

Risques liés à la dépendance vis-à-vis de développements tiers

La Société utilise des technologies tierces sur certains aspects logiciels. L'incapacité des fournisseurs de solutions à maintenir ou à faire évoluer ces solutions pourrait amener la Société à devoir rechercher des solutions comparables

(si elles existent) et il pourrait en résulter des retards dans la fourniture de versions de programmes ou des surcoûts imprévisibles. Par exemple, la Société utilise des technologies logicielles de Google (système Android), Microsoft ou Amazon qui évoluent fréquemment. L'absence de mise à niveau de ces systèmes par Google, Microsoft ou Amazon ou la non disponibilité pour le Groupe des évolutions de ces systèmes ou technologies pourrait avoir un impact sur la performance des produits (par rapport à des produits concurrents) ou sur le calendrier de sortie des nouveaux produits.

Selon la Société, il est de l'intérêt de ces grands groupes de faciliter l'accès à leurs services au plus grand nombre de fabricants et de fournisseurs de services, étant précisé que les réglementations notamment européennes en matière de protection à l'encontre des abus de position dominante sont susceptibles de maintenir cette situation.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé, étant considéré que :

- la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que les stratégies des grands groupes n'évolueront pas dans le futur ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et sur le niveau de rentabilité de la Société).

Risques liés à la crise de la COVID-19

La Société est dépendante d'approvisionnements en provenance de tiers et des circuits de distribution. Dans ce cadre, la crise de la Covid-19 a impacté son activité sur l'année 2021 et peut continuer à l'impacter si les sources d'approvisionnement en amont étaient touchées (problématiques de fabrication de composants et/ou de main d'œuvre d'assemblage) et si les circuits logistiques restaient durablement impactés. En effet, la Société utilise principalement l'avion (qui représente 90 % des flux logistiques) pour s'approvisionner (afin de limiter le besoin en fonds de roulement) et les coûts de transport ont augmenté du fait de la réduction des vols commerciaux (qui sont également utilisés pour le transport de marchandises). De plus, la crise de la Covid-19 a impacté le niveau de fréquentation des points de ventes physiques ce qui a entraîné une baisse des ventes qui n'a pas été rattrapée par une progression comparable des ventes en e-commerce.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé, étant considéré que :

- la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que la crise de la Covid-19 sera maîtrisée durablement dans un avenir proche (ou que les mesures de prévention n'impacteront pas l'activité amont ou aval) ;

la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et sur le niveau de rentabilité de la Société).

Risque de dilution

Au cours des exercices précédents, la Société s'est presque essentiellement financée sur le marché par différentes opérations d'augmentations de capital et au travers de programmes de PACEO en 2013 (9,6 M€), d'OCABSA en 2015 (15 M€ bruts) et plus récemment par une émission d'OCEANE en juillet 2018 (4,9 M€ bruts) et deux programmes d'OCABSA en novembre 2019 (10 M€ bruts) et en mars 2021 (12 M€ bruts au 31 décembre 2021).

Le financement par fonds propres constitue son principal mode de financement (la Société utilise également l'affacturage et le financement de son cycle d'achat). Selon le niveau de croissance de son activité, il ne peut être exclu que, dans le futur, elle procède à de nouvelles émissions avec un possible impact dilutif pour ses actionnaires.

En Avril 2021, la Société a conclu un programme de financement en OCABSA portant sur un montant maximum de 25 M€. Depuis cette date 12 M€ bruts ont été tirés.

Un actionnaire qui détenait 1% du capital avant le tirage de la première tranche de financement au titre de ce contrat (15 avril 2021) ne détenait plus que 0,22% du capital au 31/12/2021.

Par ailleurs, la Société a procédé à l'émission de BSAE et de BSAK (tels que ces termes sont définis dans le communiqué de presse de la Société du 16 septembre 2020) dans le cadre de la restructuration de la dette de la Société à l'égard de la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI »). L'exercice des BSAK et BSAE a permis le

remboursement d'une partie de la dette BEI (pour la part équitisée de 3,6 M€) mais a entraîné la création de 770 123 207 actions.

De plus, la très forte dispersion de l'actionnariat entraîne des difficultés récurrentes à réunir un quorum lors des Assemblées Générales d'actionnaires pour statuer sur les résolutions relevant du quorum requis pour les Assemblées Générales extraordinaires.

La Société a demandé et obtenu auprès de la Présidente du Tribunal de Commerce d'Evry, la désignation d'un mandataire ad hoc chargé de représenter les actionnaires défaillants, afin de constituer le quorum nécessaire à la tenue de l'Assemblée (sur le fondement de l'article L.611-3 du Code de commerce et de la jurisprudence en matière d'abus de minorité). La Société a requis l'intervention d'un mandataire ad hoc à l'occasion des Assemblées Générales depuis le 19 mars 2019 (le quorum a été atteint une seule fois le 19 janvier 2022).

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé, étant considéré qu'il reste des OCA non converties dans le cadre du contrat OCABSA 2021 et que, même si la société a indiqué suspendre les nouveaux tirages sur ce programme sur 2022, le programme reste en place et pourra donner lieu à des tirages sur le solde du contrat (il reste 13 M€ de financement sur ce contrat (sous réserve des conditions de tirage telles que précisées dans la documentation disponible sur le site de la Société)).

Risques liés à la concurrence

La Société s'attend à ce que la concurrence s'adapte rapidement en termes d'offre et de prix et modifie les conditions d'offre et d'attractivité des produits. Le marché sur lequel la Société évolue est en mutation permanente.

La Société est en concurrence avec un certain nombre d'entreprises, cotées ou non, sur les lignes de produits qu'elle développe. Il est possible que des concurrents actuels ou de nouveaux concurrents apparaissent sur chacune des lignes de produits développés par la Société.

Les principaux concurrents de la Société sont des acteurs majeurs de l'électronique grand public : Apple, Microsoft, Samsung, Sony, Nokia, LG et depuis quelques années les fabricants asiatiques qui développent une présence en Europe (Huawei, OPPO, Xiaomi, etc.) mais également des acteurs présents dans le domaine de l'informatique en mobilité, des objets connectés et de la mobilité électrique (Asus, MSI, Dell, Acer, Lenovo, Toshiba, Wiko, Kazam, Withings, Netatmo, D-Link, Lime, Bolt, etc.). Les concurrents de la Société interviennent à la fois sur leur marché local et sur le marché international.

De ce fait, certains concurrents disposent, en comparaison avec la Société, d'une plus longue expérience, de ressources techniques significativement plus élevées, d'une plus grande reconnaissance de marque, d'une plus grande offre de produits et d'un plus grand nombre de consommateurs ainsi que de relations établies de longue date avec les clients, présents ou potentiels de la Société, ce qui est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société. En outre, certains fabricants disposent d'une taille et d'une puissance financière beaucoup plus importantes que celles du Groupe et il ne peut être exclu que ces intervenants profitent de cette supériorité et de leur connaissance du secteur pour tenter d'établir des positions concurrentielles fortes sur les segments de marchés qui leur sembleront les plus porteurs.

La Société compense en partie la différence de moyens grâce à son expérience importante sur ces technologies et à un important réseau de fournisseurs, qui lui permet souvent d'accéder à des solutions comparables à celles de concurrents disposant de moyens bien supérieurs. La taille de la Société lui permet également de faire preuve d'une plus grande agilité pour saisir des opportunités de marché avec une grande réactivité.

Cependant, compte tenu du contexte concurrentiel, le Groupe ne peut assurer qu'il conservera ou augmentera à l'avenir sa part de marché actuelle.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé, étant considéré que la plupart de ses concurrents disposent de moyens financiers et technologiques beaucoup plus importants que les siens.

Risques fournisseurs

La Société estime que son développement repose sur sa capacité à établir et maintenir des relations de grande qualité avec un certain nombre de partenaires asiatiques (Chine et Taïwan). La totalité de la production est sous-traitée à ces différents partenaires. Cette relation requiert le maintien d'une présence forte en Asie.

Si l'un de ces sous-traitants mettait fin au contrat le liant à la Société, si l'un de ces contrats n'était pas renouvelé, si la qualité des relations entre l'un des sous-traitants et la Société se détériorait, ou si l'un des sous-traitants actuels n'était pas en mesure de s'adapter à la progression technologique des produits, la Société devrait chercher de nouveaux partenaires locaux et nouer une relation avec eux. La Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de nouer de tels partenariats. Le cas échéant, leur mise en place pourrait nécessiter une durée plus ou moins longue, la Société ne maîtrisant pas la durée de mise en place desdits partenariats. De plus, il ne peut être garanti que le nouveau partenaire de la Société serait à même de fournir une prestation de même nature que celle de son ancien sous-traitant, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats de la Société, sa situation financière et ses perspectives de croissance.

Par ailleurs, la défaillance d'un de ces sous-traitants serait susceptible d'entraîner des retards dans les livraisons de la Société, ce qui pourrait affecter négativement les ventes, les résultats et la réputation de la Société. Ces retards pourraient avoir des conséquences encore plus importantes s'ils devaient survenir pendant la période de pic d'activité pour la vente des produits de la Société, à savoir en fin d'année.

Par ailleurs, il est possible que certains concurrents majeurs du secteur exercent une forte tension sur l'approvisionnement sur certains composants et il est possible que les approvisionnements en composants (écrans, processeurs, modules de communication, etc.) puissent être difficiles pour les fournisseurs de la Société. La Société ne dispose pas de moyens raisonnables de limitation de ce risque d'approvisionnement.

La Société pourrait également être confrontée aux conséquences résultant de violations par ces fournisseurs des réglementations applicables et/ou des droits de propriété intellectuelle de tiers afférents aux produits qu'ils fabriquent et fournissent à la Société. A titre d'exemple, le choix stratégique de se tourner vers un fournisseur de microprocesseur particulier peut entraîner une très forte dépendance de la Société à la fois au niveau de la technologie embarquée et des risques de violations de droits de propriété intellectuelle inhérente au produit sélectionné.

Enfin, la Société pourrait également être exposée aux effets des retards de production ou d'autres défauts d'exécution par les fournisseurs (retards de livraison, pénurie de composants, etc.), ce qui pourrait affecter négativement et de manière significative les ventes, les résultats et la réputation de la Société. La durée de vie des produits distribués par la Société est de nature à amplifier ce facteur. De plus, la crise de la COVID 19 a eu des répercussions sur la plupart des acteurs de la chaîne de valeur avec des effets sur les approvisionnements en composants (réduction des ventes des grands acteurs impactant la production et entraînant un renchérissement de certains composants).

La Société dispose d'une équipe à Shenzhen (Chine) depuis plus de 15 ans et a noué des relations avec un large panel de fournisseurs, ce qui lui permettrait de faciliter ses recherches de solutions alternatives en cas de défaillance de fournisseurs.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé, étant considéré que :

- la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que ses fournisseurs poursuivront leurs relations commerciales avec elles dans la durée ou maintiendront un niveau opérationnel en phase avec ses besoins et en cas de défaillance de fournisseurs de certains de ses produits, la Société pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur les délais de livraison des produits, sur l'image de la Société, sur le chiffre d'affaires, sur le niveau de rentabilité de la Société et sur la valeur de son stock et sur la possibilité d'arrêt d'activité de certains fournisseurs rendant impossible l'achat de composants nécessaires à la réparation de certains produits).

Risque de dépendance aux personnes-clé

La Société s'appuie largement sur Monsieur Loïc Poirier, Directeur Général et Président (à compter du 26 février 2021) pour son développement, ainsi que pour la mise en œuvre de sa stratégie.

Si la Société venait à perdre les services d'un ou plusieurs de ses dirigeants disposant d'une grande expérience du marché sur lequel le Groupe exerce son activité, ou si l'un ou plusieurs d'entre eux décidaient de réduire ou mettre fin à leur implication, la Société pourrait rencontrer des difficultés pour les remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties ou sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs en être affectés.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé, étant considéré que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (non atteinte de objectifs de la Société, désorganisation, impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité).

Risques financiers

Risque de liquidité

La trésorerie et les dettes financières du Groupe se présentaient comme suit au 31 décembre 2020 :

En milliers d'euros		
Endettement financier net	31-déc.-21	31-déc.-20
Dettes financières "Capitaux propres Autres"		
Subvention d'investissement	3	3
Avances conditionnées		
Dettes financières "Capitaux propres Autres"	3	3
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	4 300	500
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 462	3 478
Emprunts en crédit-bail	24	59
Concours bancaires et autres dettes bancaires coura	0	6
Autres dettes financières (2)	3 803	8 390
Total emprunts et dettes financières	11 589	12 432
Total dettes financières brutes	11 592	12 435
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	-15 963	-8 958
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus	-4 371	3 477

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que :

- la Société n'a pas accès à des lignes de financement bancaires ;
- mais la Société dispose d'un droit de tirage (sous réserve de remplir notamment les conditions de liquidité de l'action nécessaires) pour 13 M€ sur le contrat OCABSA 2021.

Risque de change

Le Groupe traite une partie significative de ses achats et ventes en devise autre que l'euro (USD et GBP pour l'essentiel). Les ventes libellées en USD concernent des ventes réalisées hors Europe (essentiellement les activités traitées au départ de Hong Kong). La quasi-totalité des produits est fabriquée en Asie et est négociée en USD.

Considérant que son environnement concurrentiel et technologique est trop fluctuant pour s'accorder avec des prises de positions de couverture à moyen terme, la Société a décidé de ne pas prendre de couvertures en devises. Il en résulte un risque lié à une éventuelle hausse ou baisse des cours des devises, ce qui impacterait la rentabilité financière de la Société.

Le cycle financier d'exposition au risque en dollars est en moyenne de 2 mois, compte tenu des délais entre la prise de commande et le règlement des produits aux fournisseurs.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que :

- la Société ne prend pas de couverture en devises mais la durée d'exposition au risque de change est le plus souvent inférieure à 3 mois ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif moyen sur la Société (impact sur la rentabilité financière).

Risques de nature juridique ou réglementaire

Risques liés à l'utilisation de technologies appartenant en partie à des tiers et de dépendance à la propriété intellectuelle détenue pour partie par des tiers

La Société utilise des technologies appartenant en partie à des tiers afin de fournir ses produits, et est en conséquence dépendante de la propriété intellectuelle détenue pour partie par des tiers ; ses activités peuvent être affectées négativement si la Société ne peut plus utiliser lesdites technologies en tout ou partie.

Les produits fournis à la Société par ses fournisseurs et sous-traitants peuvent également utiliser des technologies licenciées par des tiers telles que des logiciels. La Société fait ses meilleurs efforts pour obtenir de ses fournisseurs des garanties contractuelles concernant les droits de propriété intellectuelle, mais la Société ne peut garantir que ses produits ou leurs composants ne violent pas ou ne violeront pas des droits de propriété intellectuelle détenus par d'autres. La Société pourrait faire l'objet d'actions de la part de tiers pour violation de leurs droits de propriété intellectuelle. S'il était établi à l'avenir que la Société avait enfreint des droits de propriété intellectuelle de tiers, leur utilisation pourrait lui en être interdite. Elle pourrait avoir à payer des redevances ou des amendes et dans certains cas être contrainte de développer ses propres créations alternatives, ce qui peut s'avérer impossible. De telles actions pourraient affecter négativement de manière significative l'activité de la Société, ses résultats et sa situation financière.

La condamnation de la Société pourrait entraîner également des coûts importants. En outre, même si la Société était en mesure d'obtenir une licence soit sur la technologie ou le contenu faisant l'objet de l'action, soit sur une technologie ou un contenu similaire, les redevances réclamées par les propriétaires des droits pourraient être d'un montant élevé. Ces droits de propriété intellectuelle pourraient enfin ne pas être disponibles du tout. En conséquence, la Société pourrait être obligée de revoir la conception de ses produits en développant une propriété intellectuelle alternative dont l'utilisation ne constituerait pas une violation de droits, ce qui pourrait nécessiter des coûts et des efforts substantiels. Si la Société ne pouvait pas se voir céder de licences ou ne pouvait pas développer de technologies alternatives pour éviter que ses activités ne portent atteinte aux droits des tiers, elle serait contrainte de limiter son offre de produits actuels et futurs. L'un quelconque de ces événements pourrait avoir une incidence négative sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Voir les éléments relatifs aux litiges et contentieux en cours présentés dans l'Annexe des comptes. Une issue défavorable de ces litiges pourrait avoir des conséquences négatives élevées sur la Société. La Société considère leur issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

La Société dispose d'une longue expérience dans la gestion de ces risques et entretient de bonnes relations avec la plupart des détenteurs de portefeuille de brevets. Néanmoins, la Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé, étant considéré que :

- le nombre de brevets déposés dans son secteur d'activité est très important, avec des niveaux de complexité technique importants sur des technologies proches, ce qui augmente la probabilité d'être confronté à des plaintes pour utilisation non autorisée de brevets de tiers ;
- la Société peut ne pas disposer des ressources nécessaires pour obtenir les droits ou pour développer ou rechercher des solutions alternatives ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impacts sur la rentabilité financière, sur le développement de produits et du chiffre d'affaires).

Risque de changement de législation en matière de taxe sur la copie privée et litiges

Différentes législations nationales ont mis en place ou sont susceptibles de mettre en place une fiscalité particulière relative à la taxation des supports de mémoires tels que les disques durs. Cette taxation graduée en fonction de la capacité des appareils a pour but essentiel de compenser le préjudice subi par les auteurs, interprètes et compositeurs dû à la copie licite pour usage privé rendue possible par les technologies numériques. La mise en place hétérogène et rapide de législations spécifiques relatives à cette taxation peut avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière de la Société. La Société conteste en Allemagne la pertinence des redevances tant sur le fond que la forme et a engagé des contentieux auprès des différentes instances concernées.

Voir les procédures judiciaires décrites en Annexe des comptes. Une issue défavorable de ces litiges sur la copie privée en Allemagne pourrait avoir des conséquences négatives élevées sur la Société. La Société considère leur issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé, étant considéré que :

- malgré les arguments objectifs justifiant ses positions, elle ne peut préjuger des décisions qui seront prises par les juridictions dans ces litiges ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité financière).

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

- Opérations courantes et conclues à des conditions normales au 31 décembre 2021

Nature	Montant en 2021 (+ produits / - charges)	Cocontractants
Facturation prestations R&D	138 281 €	Archos GmbH
Services opérationnels Arnova Technologie HongKong refacturés a Archos SA	290 390 €	Arnova Technology HongKong
Services opérationnels Archos Technology SZ refacturés a Archos SA	240 036 €	Archos Technology SZ

2 – Inventaire des titres de participations

En milliers d'euros

Description	Valeur	Valeur
	brute des titres	nette des titres
Filiales (plus de 50%)		
Archos Deutschland GmbH	25	25
Archos Italie	10	10
Archos AG	64	64
Archos Technology Schenzen	493	0
Archos Espagne	3	3
Arnova Technology Hong Kong	1 707	0
Medical Devices Venture (ex-Picowan)	1 000	816
Participations (10 à 50%)		
Logic Instrument SA	3 564	1 527
Autres titres		
Titres auto-détenues		
SICAV	0	0
Total	6 866	2 445

3 – Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (article D.441-6 du Code de Commerce)

	Article D. 441 - II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 - II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	59	X				512	210	X				6253
Montant cumulé des factures concernées TTC	201	-1 989	-104	-214	2 991	885	-689	-3	-73	13	934	183
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	2%	-20,8%	-1,1%	-2,24%	31,3%	9,3%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						-9%	0%	-1%	0%	12%	2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - Article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- délais contractuels - délais légaux						- délais contractuels - délais légaux					

Les factures clients et fournisseurs avec des filiales d'ARCHOS SA ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus. Les factures fournisseurs présentées dans la partie (B) du tableau sont exclues de la partie (A) du tableau car elles font l'objet d'accord spécifiques.

4 - Tableau des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

en euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 - Capital en fin d'exercice						
Capital social	19 029 513	21 280 667	28 925 872	86 010	253 614	1 331 690
Nombre d'actions ordinaires	38 059 025	47 063 643	57 851 743	86 009 898	253 613 962	13 316 898 403
Nombre d'actions de préférence	0	0	0	0	0	0
2 - Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires hors TVA	143 622 190	103 910 724	52 848 624	25 855 939	15 473 524	8 113 861
Résultat avant IS, particip. et dot.	-3 872 804	-3 340 492	-24 079 943	-30 703 335	-19 354 406	-2 242 832
Impôts sur les bénéfices	-561 243	-562 617	-321 220	-364 529	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
Résultat net comptable	-5 359 509	-6 802 300	-24 584 908	-38 940 179	-701 837	-6 517 933
3 - Résultat par action						
Résultat avant IS, participation et dotations	-0,10	-0,07	-0,44	-0,36	-0,08	0,00
Résultat net comptable	-0,14	-0,14	-0,42	-0,45	0,00	0,00
4 - Personnel						
Effectif moyen de l'exercice	85	90	81	55	17	15
Masse salariale de l'exercice	4 871 942	5 018 388	4 445 460	3 581 607	2 615 361	1 271 510
Montant des charges sociales	2 215 503	2 136 717	1 838 612	1 531 091	1 078 699	603 291

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES OPERATIONS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

(Etabli en conformité de l'article L.225-184 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune opération d'attribution d'options de souscription d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, nous vous informons que lors de l'exercice écoulé, aucune option n'a été exercée.

Fait à Igny,

Le 18 mars 2022

Le Conseil d'administration.

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES OPERATIONS D'ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice 2021 en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce.

Il est rappelé que l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 12 mai 2021 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa 24ème résolution, une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 5% du capital social.

Le Conseil d'administration réuni le 29 juin 2021 et le 28 octobre 2021 a fait usage de cette autorisation afin de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de Monsieur Loïc Poirier, de Madame Bénédicte Ernoul et de Monsieur Guillaume Burkel (les « Plans 1 et 2 »).

Il est rappelé que l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 octobre 2021 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa 2ème résolution, une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'administration réuni le 9 novembre et le 15 décembre 2021 a fait usage de cette autorisation afin de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de Monsieur Loïc Poirier, de Madame Bénédicte Ernoul et de Monsieur Guillaume Burkel (les « Plans 3 et 4 »).

La mise en place de ces Plans a pour but de renforcer les liens existants entre la Société, ses dirigeants et ses cadres salariés, en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances futures de la Société. Ces Plans représentent par ailleurs pour la Société un coût réduit en matière d'instrument de motivation et, pour les actionnaires, un effet dilutif maîtrisé.

Sont présentées ci-dessous les principales stipulations du Plan :

I. Présentation des Plans

Bénéficiaires du Plan

Sont seuls éligibles au Plan Monsieur Loïc Poirier, en sa qualité de Président Directeur Général de la Société d'une part, et Madame Bénédicte Ernoul et Monsieur Guillaume Burkel, en leur qualité de salariés de la Société d'autre part.

Actions objet du Plan

Les éléments présentés ci-dessous tiennent compte du regroupement des actions intervenu le 10 mars 2022 (10.000 actions anciennes pour une nouvelle).

POST regroupement 10 mars 2022	Plan n°1 CA 29 Juin 2021	Plan n°2 CA 28 octobre 2021	Plan n°3 CA 9 novembre 2021	Plan n°4 CA 15 Décembre 2021	
Résolutions AG	AG 12 mai 2021 24eme résolution	AG 12 mai 2021 24eme résolution	AG 28 Octobre 2021 2eme résolution	AG 28 Octobre 2021 2eme résolution	Cumul à date du RFA
Nom du bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées
POIRIER Loïc	2 925	5 549	10 475	48 950	67 899
ERNOULT Bénédicte	975	1 849	3 491	16 316	22 631
BURKEL Guillaume	975	1 849	3 491	16 316	22 631
Total attribution du plan	4 875	9 247	17 457	81 582	113 161
Total cumulé	4 875	14 122	31 579	113 161	113 161
Nombre d'actions à la date du Conseil d'administration (1)	97 532	282 519	315 856	1 131 689	1 581 689
Date d'attribution	29/06/2021	28/10/2021	09/11/2021	15/12/2021	
Date d'acquisition	29/06/2022	28/10/2022	09/11/2022	15/12/2022	
Date de fin de conservation	28/06/2023	27/10/2023	08/11/2023	14/12/2023	
% cumulé des attributions	5%	5%	10%	10%	7%

(1) compte tenu du regroupement de 10.000/1 intervenu le 10 mars 2022

Période d'Acquisition et Période de Conservation

Les actions attribuées gratuitement aux Bénéficiaires susvisés seront définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une Période d'Acquisition d'un (1) an à compter de la décision d'attribution prise par le Conseil d'administration.

Elles devront être conservées au nominatif, et ne pourront être cédées, pendant une Période de Conservation d'un (1) an à compter de l'expiration de la Période d'Acquisition.

Des exceptions sont prévues par le Règlement du Plan.

A l'issue de la Période de Conservation, les actions attribuées gratuitement pourront librement être cédées par les bénéficiaires du Plan à l'exception d'une quote-part représentant 10% du nombre d'actions attribuées gratuitement au bénéficiaire dirigeant, laquelle ne pourra être librement cédée par l'intéressé qu'après la cessation de ses fonctions, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport complémentaire sera porté à votre connaissance à la prochaine assemblée générale.

Fait à Igny,

Le 18 mars 2022

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D' ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2021

(Etabli en conformité de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.22.-10-62 du code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune opération d'achat d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Fait à Igny,

Le 18 mars 2022

Le Conseil d'Administration.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021

Bilan Consolidé

En K - EUR

Actif	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	471	217
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>		
Immobilisations corporelles	115	169
Immobilisations financières	212	214
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	798	600
Stocks et en-cours	2 388	2 493
Clients et comptes rattachés	1 749	4 020
Autres créances et comptes de régularisation	3 156	3 713
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	15 963	8 958
Actif circulant	23 256	19 184
Total Actif	24 054	19 784

Passif	31/12/2021	31/12/2020
Capital (1)	1 332	254
Primes (1)	17 708	6 105
Réserves et résultat consolidés (2)	-25 964	-17 777
Autres (3)	3	3
Capitaux propres - Part du groupe	-6 921	-11 415
Intérêts minoritaires	4 172	4 873
Provisions	5 558	1 277
Emprunts et dettes financières	11 590	12 432
Fournisseurs et comptes rattachés	6 348	10 098
Autres dettes et comptes de régularisations	3 307	2 519
Dettes	21 245	25 049
Total Passif	24 054	19 784

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

Compte de résultat Consolidé

En K - EUR	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	15 416	22 780
Autres produits d'exploitation	427	1 890
Achats consommés	12 261	17 560
Charges de personnel (1)	4 307	5 123
Autres charges d'exploitations	3 065	3 438
Impôts et taxes	155	201
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	279	520
Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	-4 224	-2 172
Dotation aux dépréciations des écarts d'acquisitions		
Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	-4 224	-2 172
Produits et charges financières	117	-2 409
Produits et charges exceptionnelles	-4 886	1 483
Impôts sur les résultats	253	5
Résultat net des entités intégrées	-9 246	-3 103
Quote-part dans les résultats des entités mis en équivalence		
Résultat net d'ensemble consolidé	-9 246	-3 103
Intérêts minoritaires (2)	-664	
Résultat net (Part du groupe)	-8 582	-3 103

(1) Y compris participation des salariés

(2) Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 74,6% des actions détenues au 31 décembre 2021.

Tableau de flux de trésorerie consolidé

En K - EUR	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	-9 248	-3 103
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	4 438	-13 874
Variation des impôts différés	253	5
Plus-values de cession, nettes d'impôt	41	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-4 516	-16 972
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-499	12 771
<i>Dont stocks</i>	106	11 984
<i>Dont créances d'exploitation</i>	-2 875	11 461
<i>Dont dettes d'exploitation</i>	2 270	-10 674
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-5 015	-4 201
Acquisition d'immobilisations	-367	-1
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	2	19
Incidence des variations de périmètres	5	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-360	18
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire (1)	9 150	5 288
Emissions d'emprunts	4 503	1 293
Remboursements d'emprunts	-1 293	-1 083
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	12 360	5 497
Incidence des variations de cours des devises	20	533
Variations de trésorerie	7 006	1 847
Trésorerie d'ouverture	8 958	7 110
Trésorerie de clôture	15 963	8 958

(1) Note :

- L'emprunt BEI constaté dans les comptes 2020 a fait l'objet d'une conversion en actions au cours de la période pour un montant de 3 557 K€. (Ce point est précisé en Partie 2 de l'annexe "Augmentations de capital")

- Les obligations convertibles en actions (OCABSA 2019) constatées en 2020 ont fait l'objet d'une conversion le 12 mai 2021 en actions. (Ce point est précisé en Partie 2 de l'annexe "Augmentations de capital") En conséquence, le flux net de trésorerie lié aux différentes opérations sur capital sur l'exercice 2021 est de 9 150 K€ (13 197 K€ - 4 047 K€)

Tableau de variation des capitaux propres

En K - EUR	Capital	Réserves	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2 2019	86	26 735	-35 878	-143	-14 073	4 873
Correction des A nouveaux						
Affectation en réserves		-35 878	35 878			
Distributions de dividendes						
Variation de capital	168	5 019			5 186	
Résultat N-1			-3 103		-3 103	
Variations des écarts de conversion				533	533	
Incidence des réévaluations						
Entrée de périmètre						
Sortie de périmètre						
Changement de méthode						
Restructuration fusion						
Changement d'intérêts						
Variation de périmètre						
Autres variations		38			38	
Capitaux propres N-1 2020	254	-4 086	-3 103	390	-11 419	4 873
Correction des A nouveaux		0			0	
Affectation en réserves		-3 103	3 103			
Distributions de dividendes						
Variation de capital (2)	1 594	11 603			13 197	
Résultat N-1			-9 246		-8 582	-664
Variations des écarts de conversion				126	126	
Incidence des réévaluations						
Entrée de périmètre		19				19
Sortie de périmètre						
Changement de méthode (1)		-299			-245	-55
Restructuration fusion						
Changement d'intérêts						
Variation de périmètre						
Autres variations (2)	-516	516				
Capitaux propres 31/12/2021	1 332	4 650	-9 246	516	-6 922	4 172

(1) L'arrêt de l'option de constatation en résultat des écarts de conversions actifs et passifs imposés par le nouveau règlement ANC 2020-01 a entraîné un impact dans les réserves consolidés de 299 K€.

(2) L'ensemble des opérations sur capital sont exposées en partie 2 de la présente annexe "Augmentations de capital".

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

1- PREAMBULE

La société ARCHOS SA est cotée sur Euronext Growth Paris. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2- FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Changement de référentiel comptable pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe étaient jusqu'au 31 décembre 2020 établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) en application du règlement européen n°16/06/2002 du 19 juillet 2002.

Le groupe n'étant plus tenu d'établir ses comptes consolidés sous le référentiel comptable de l'IASB, à partir de l'exercice ouvert à compter 1^{er} janvier 2021, les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, telles que définies par le règlement ANC 2020-01.

Les comptes de l'exercice 2020 ont donc fait l'objet d'un retraitement en norme française pour les besoins de comparabilité.

L'ensemble des impacts de ce changement de référentiel comptable sont exposés en partie 4 du rapport financier.

Résiliation du contrat de licence exclusive relatif à la technologie PicoWan

Le départ de Monsieur Henri Crohas de la Société s'est accompagné en février 2021 de la résiliation du contrat de licence exclusive conclu le 25 juillet 2016 entre PicoWan, filiale de la Société, et Monsieur Henri Crohas, en contrepartie du paiement par la Société d'une indemnité de résiliation d'un montant de 280.000 euros. La résiliation anticipée de ce contrat de licence exclusive, relatif à la technologie PicoWan, s'inscrit dans le prolongement de la réorientation de la Société et de l'amélioration de sa situation financière dans la mesure où elle entrainera des économies substantielles pour le groupe Archos qui était tenu contractuellement (i) au versement de redevances annuelles d'un montant de 50.000 euros pendant encore 14 ans le cas échéant et (ii) à la prise en charge des frais de dépôt et de maintien de brevets.

Lancement d'une division Medical Devices Venture

ARCHOS a annoncé début juin le lancement de Medical Devices Venture (MDV). MDV est une structure holding qui développe un portefeuille de participations dans le domaine des nouvelles technologies de santé. MDV s'appuie sur les compétences du Groupe ARCHOS dans l'industrialisation de produits électroniques (marchés grand public et marchés professionnels avec les compétences de Logic Instrument). Medical Devices Venture a fait l'objet d'une introduction en bourse le 8 Février 2022 sur le marché non réglementé Euronext Acces +. L'ensemble des informations relatives à Medical Devices Venture est disponible sur son site internet medicaldevicesventure.com

Augmentations de capital

Contrat OCABSA 2019

En conséquence des tirages effectués le 4 janvier 2021 (T8 et T9) dans le cadre du contrat de financement obligataire flexible par émission de tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les « OCA-BSA »), conclu avec la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global LP en vue de la conclusion avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP, et conformément aux modalités de tirage des tranches décrites dans le communiqué de presse de la Société du 29 juin 2020, le tirage de la dixième et dernière tranche restante dans le cadre du Contrat est intervenu le 4 mars 2021.

Le 16 mars 2021 il a été procédé au rachat de 144.754.827 bons de souscription d'actions émis par la Société au profit de l'Investisseur dans le cadre du contrat de financement conclu avec l'Investisseur le 11 octobre 2019, tel qu'amendé le 13 novembre 2019 et le 29 juin 2020, à un prix total de 2.078.337,60 euros correspondant à la valeur Black & Scholes desdits bons de souscription d'actions (telle qu'approuvée par le rapport d'un expert indépendant nommé par la Société à cet effet). En contrepartie, l'Investisseur s'est engagé à exercer immédiatement le solde des 50.438.624 bons de souscription d'actions souscrits dans le cadre du contrat de financement conclu avec l'Investisseur le 11 octobre 2019, tel qu'amendé le 13 novembre 2019 et le 29 juin 2020, avec un prix d'exercice total égal au prix de rachat total des 144.754.827 bons de souscription d'actions préalablement rachetés par la Société. Au travers de ces 2 opérations l'ensemble des BSA attachés à ce contrat a donc été soit racheté soit exercé et il n'y a plus d'OCA ni de BSA depuis le 13 avril 2021, date de la dernière conversion d'OCA de la dernière tranche de ce contrat.

L'ensemble des informations relatives à ce contrat est disponible dans la note d'opération établie à cette occasion et disponible à l'adresse suivante sur le site de la Société :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/Note_d_operation_Archos_version_depot_15.11.2019_fr.pdf

Ainsi que dans le communiqué de presse diffusé lors de la conclusion de l'Avenant le 29 juin 2020 :

[https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_n_2_OCABSA_et Mise a disposition du RFA 2019 fr.pdf](https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_n_2_OCABSA_et_Mise_a_disposition_du_RFA_2019_fr.pdf)

Restructuration de la dette BEI

La Société a procédé à la restructuration de la dette de la Société à l'égard de la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI ») selon les modalités prévues dans l'accord de règlement de la dette BEI conclu le 28 septembre 2020 avec la BEI, tel que modifié le 30 octobre 2020 et le 30 novembre 2020 (l'« Accord de Règlement de la Dette BEI »), lequel est entré en vigueur le 11 décembre 2020.

L'ensemble de cette opération et des modalités pratiques détaillées est exposé dans le communiqué de presse diffusé le 11 décembre 2020 :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/ACTUS_0_66475_communique_de_presse_restructuration_de_la_dette_d_archos_a_l_egard_de_la_bei_publication_11_12_2020_fr.pdf

Dans le cadre de l'Accord de Règlement de la Dette BEI, la Société s'est engagée auprès de la BEI, s'agissant de la moitié de la valeur nominale de la créance que la BEI détient sur la Société en vertu du Prêt BEI (soit 3 millions d'euros), à rembourser à la BEI, chaque année calendaire à compter de l'année 2022, une somme correspondant à 25% de l'EBITDA annuel consolidé part du Groupe calculé sur la base des états financiers annuels approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, plafonnée en tout état de cause à un montant global maximum de 3 millions d'euros (la « Dette Rééchelonnée »). Il est précisé que si ce montant global n'atteint pas 3 millions d'euros après le 7ème paiement annuel, aucun autre paiement ne sera effectué et aucun autre montant ne restera dû par la Société à la BEI au titre de la Dette Rééchelonnée.

Dans le cadre de l'Accord de Règlement de la Dette BEI, la Société s'est également engagée à ce que la moitié de la valeur nominale de la créance résultant du Prêt BEI (soit 3 millions d'euros) assortie (i) des Intérêts Echus, (ii) des Intérêts Courus, (iii) du Prix d'Achat des ORA, (iv) des Frais Juridiques de la BEI et (v) de la Commission de Règlement (ensemble la « Créance BEI Restructurée », d'un montant de 3.681.560,49 euros), fasse l'objet d'un processus de

transformation progressive en actions Archos à compter du 11 décembre 2020 (l'« Equitization ») au travers d'une fiducie-gestion constituée par la BEI et Europe Offering (la « Fiducie »).

Une convention de fiducie a été conclue le 11 décembre 2020 entre la BEI, Europe Offering et Equitis Gestion, en qualité de fiduciaire agissant pour le compte de la Fiducie (le « Fiduciaire »), en présence de la Société. Cette convention prévoit la manière dont le patrimoine apporté à la Fiducie sera géré par le Fiduciaire dans le cadre de l'Equitization, ainsi que les obligations de paiement de la Fiducie envers les bénéficiaires que sont la BEI et Europe Offering (la « Convention de Fiducie »).

Au cours de l'exercice 2021, l'ensemble de la « Créance BEI Restructurée » a ainsi été equitizée et soldée.

Contrat OCABSA 2021

Le 17 mars 2021 a été conclu avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP, un nouveau contrat de financement obligataire flexible par émission de bons d'émission (les « Bons d'Émission ») donnant accès à des tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), assorties de bons de souscription d'actions en ce qui concerne la quatrième tranche d'OCA (les « BSA »). Le contrat de financement se décompose en un premier engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 12 M€ comprenant quatre tranches (de 3 M€ chacune) (l'« Engagement Initial »), suivi d'un second engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 13 M€ (composé de treize tranches de 1 M€ chacune) (l'« Engagement Additionnel »). Le montant nominal maximum total des OCA ainsi émises sera égal à 25 M€. Les premiers tirages de ce contrat ont été réalisés le 15 avril 2021, le 15 juillet 2021, le 15 octobre 2021 et le 15 décembre 2021 pour un montant brut de 3 M€ chacun.

L'ensemble des informations relatives à ce contrat est disponible dans la note d'opération établie à cette occasion et disponible à l'adresse suivante sur le site de la Société :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_OCABSA_Yorkville_17032021_fr.pdf

Un avenant à ce contrat a été conclu le 21 septembre 2021. Aux termes de l'Avenant, l'Engagement Initial est complété de quatre tranches supplémentaires, soit un nombre total de huit tranches disponibles dans le cadre de l'Engagement Initial. Le montant nominal de chacune des quatre tranches supplémentaires de l'Engagement Initial serait de 2 M€, portant ainsi le montant nominal total de l'Engagement Initial à 20 M€. Le montant nominal maximum total du financement prévu au Contrat reste de 25 M€ dans la mesure où l'Avenant prévoit que l'Engagement Additionnel ne porte plus que sur 5 M€ de montant nominal maximum total.

L'ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante : https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_contrat_Yorkville_et_AGE_21_09_2021_fr.pdf

Enfin un nouvel avenant au contrat a été conclu le 15 décembre 2021. Aux termes de cet Avenant, l'Engagement Initial est réduit aux 12 M€ émis à date. L'Avenant prévoit également que l'Engagement Additionnel portera désormais sur un montant nominal maximum total de 13 M€ par émission de treize tranches d'un montant nominal total de 1 M€ chacune. Il est rappelé que les tirages des tranches dans le cadre de l'Engagement Additionnel sont intégralement à la main de la Société.

La Société indique à cet égard qu'elle n'a pas l'intention de procéder à des tirages de tranches jusqu'à la fin de l'exercice 2022 au moins. La Société a également procédé le 15 Décembre 2021 au rachat de 11.675.000.000 BSA attachés à la quatrième tranche d'OCA, le solde des 3.325.000.000 BSA détenus par l'Investisseur ayant été exercés également ce jour.

L'ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante : https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_n2_contrat_Yorkville_15_decembre_2021_fr.pdf

Le tableau ci-dessous présente le détail des actions émises au cours de l'exercice 2021 au titre du Contrat OCABSA 2019, du contrat OCABSA 2021 et le programme de BSA Fiducie (restructuration de la dette BEI).

Synthèse des augmentations et réductions de capital de l'exercice

	Nombre d'actions	Capital social (€)
Au 31 décembre 2020	253 613 962	253 613,9620
Conversion des OCABSA 2019 entre le 1er janvier 2021 et le 13 avril 2021 (fin de conversion T10)	141 205 017	141 205,0170
Exercice des BSA OCABSA 2019 entre le 1er janvier 2021 et le 13 avril 2021 (fin de conversion T10)	50 438 624	50 438,6240
Conversion des OCABSA 2021 entre le 15 Avril 2021 et le 12 mai 2021 (AGE)	55 761 945	55 761,9450
Exercice des BSAE Fiducie entre le 1er janvier 2020 et le 12 mai 2021 (AGE)	72 075 477	72 075,4770
Réduction du nominal AGE 12 mai 2021		-515 785,5225
Conversion des OCABSA 2021 entre le 13 mai 2021 et le 31 décembre 2021	12 060 877 972	1 206 087,9720
Exercice des BSAK Fiducie entre le 13 mai 2021 et le 31 décembre 2021	37 521	3,7521
Exercice des BSAE Fiducie entre le 13 mai 2021 et le 30 juin 2021	682 887 885	68 288,7885
Au 31 décembre 2021	13 316 898 403	1 331 689,8403

Evènements postérieurs à la clôture

Introduction en bourse de Medical Devices Venture

ARCHOS a annoncé le 8 février 2022 l'entrée en bourse sur le marché Euronext Access+ de sa filiale Medical Devices Venture par voie d'admission directe à la suite d'un placement privé d'un montant de 2,3 millions d'euros. La première cotation est intervenue le 10 février 2022. Medical Devices Venture est née de la rencontre entre des scientifiques de renom dans le domaine médical et d'ARCHOS, spécialiste de la conception et démocratisation de produits de technologie, ayant en commun d'avoir l'innovation ancrée dans leur ADN. Lancée en juin 2021, Medical Devices Venture est une plateforme unique d'investissement et d'accélération de nouvelles technologies de la santé.

Regroupement d'actions

La Société a annoncé le 4 Février 2022 le lancement d'une opération de regroupement d'actions composant son capital social à raison de 10.000 actions anciennes contre 1 action nouvelle, conformément à la première résolution approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 octobre 2021. Le lancement de ce regroupement a été décidé par le Conseil d'administration réuni le 18 janvier 2022, tel qu'annoncé par communiqué de presse en date du 19 janvier 2022. Les opérations de regroupement auront lieu du 8 février 2022 au 10 mars 2022 inclus. Elles ont pris effet le 11 mars 2022, premier jour de cotation des actions issues du regroupement.

Evolution du capital et conversions OCA

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social depuis le 31/12/2021 jusqu'au 18 mars 2022 au matin. Date du Conseil d'arrêté des comptes.

Depuis le 31 décembre 2021	Nombre d'actions	Capital social (€)
Au 31 décembre 2021	13 316 898 403	1 331 689,8403
Conversion des OCABSA 2021 entre le 1er janvier 2022 et le 10 mars 2022 (date du regroupement des actions)	2 500 000 000	250 000,0000
Regroupement du 10 mars 2022	-15 815 316 714	
Conversion des OCABSA 2021 entre le 10 mars 2022 et le 18 mars 2022	270 270	270 270
A la date du présent rapport	1 851 959	1 851 959

3- METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1 Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe présentent un bilan et un compte de résultat au 31 décembre 2021 comparés au 31 décembre 2020.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre.

L'ensemble des notes annexes est présenté en milliers d'euros, sauf mention particulière.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, telles que définies par le règlement ANC 2020-01 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

3.2 Comparabilité des exercices

A compter de l'exercice 2021, le groupe établit ses comptes consolidés selon les normes françaises applicables en France (Règlement ANC 2020-01).

Afin de permettre la comparabilité des exercices, le groupe a donc retraité les comptes consolidés de l'exercice 2020 sous le référentiel ANC 2020-01, qui étaient établies antérieurement conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) en application du règlement européen n°16/06/2002 du 19 juillet 2002.

L'ensemble des impacts et passages entre les référentiels est présenté en partie 4 de la présente annexe.

3.3 Principes généraux utilisés pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés, ont été établis en conformité avec les règles en vigueur en France actuellement.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables suivants :

- Principe de prudence
- Méthode des coûts historiques
- Principe de continuité d'exploitation
- Principe d'indépendance des exercices
- Principe de permanence des méthodes

3.4 Méthodes

Les principes de consolidation utilisés par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence des titres de participation.

Divers retraitements des comptes sociaux des sociétés du Groupe sont opérés au cours du processus de consolidation. Les principaux retraitements sont :

- Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes à l'ensemble consolidé, y compris les dividendes,
- Reconnaissance des impôts différés,
- Retraitement des frais d'acquisition des titres,
- Comptabilisation des engagements de retraite,
- Elimination des provisions réglementées.

3.5 Périmètre et méthodes de consolidation

Au 31 décembre 2021, les sociétés suivantes, dans lesquelles la société mère ARCHOS SA exerce un contrôle (exclusif ou conjoint) ont été consolidées par la méthode de l'intégration (globale ou proportionnelle). Les pourcentages de contrôles et d'intérêts sont différents lorsque la participation détenue par la société mère est indirecte et fait intervenir des sociétés que celle-ci ne contrôle pas à 100%.

SOCIETES	PAYS	31/12/2021			31/12/2020		
		% de	%	Méthode	% de	%	Méthode
		Contrôle	d'intérêts		Contrôle	d'intérêts	
ARCHOS SA	France	MÈRE	MÈRE	IG	MÈRE	MÈRE	IG
ARCHOS AG	Suisse	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARCHOS GMBH	Allemagne	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARCHOS ITALIA	Italie	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARCHOS TECHNOLOGY ESPAÑA	Espagne	-	-	NC	100,00%	100,00%	IG
ARNOVA TECHNOLOGY HONG KONG	Hong Kong	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ARCHOS TECHNOLOGY SHENZHEN CO.LTD	Chine	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
LOGIC INSTRUMENT	France	25,40%	25,40%	IG	25,40%	25,40%	IG
LOGIC INSTRUMENT GMBH	Allemagne	25,40%	25,40%	IG	25,40%	25,40%	IG
MEDICAL DEVICE VENTURE (Ex PICOWAN)	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
DEXTRAIN	France	20,00%	20,00%	IG	-	-	-
POLADERME	France	44,00%	44,00%	IG	-	-	-
MDV IT	France	100,00%	100,00%	IG	-	-	-
LIFI MED	France	51,00%	51,00%	IG	-	-	-

La société DEXTRAIN et POLADERME sont intégrées globalement dans les comptes consolidés du fait de la détention par la société MEDICAL DEVICE VENTURE de la majorité des droits de votes aux comités stratégiques (ayant de larges pouvoirs) de ces sociétés et lui confèrent le contrôle de fait de ces sociétés.

3.6 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Les taux de conversion retenus sont :

Devise	Taux de clôture	Taux moyen	Taux d'ouverture
Dollar US (USD)	1,1326	1,1827	1,2271
Yuan (Chine - CNY)	7,1947	7,6282	8,0225
Franc suisse (CHF)	1,0331	1,0812	1,0651

3.7 Écarts d'acquisition

Détermination

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les

biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

- Écarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Immobilisations incorporelles » conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

L'écart d'acquisition constaté à l'actif de la société est relatif à l'acquisition des titres LOGIC INSTRUMENT pour 525 K€. L'écart d'acquisition constaté a fait l'objet d'une dépréciation à 100% sur les exercices antérieurs.

- Écarts d'acquisition négatifs

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ».

Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif à ce jour.

3.8 Frais de recherche et développement (« R&D »)

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période moyenne de 24 mois de façon linéaire (certains projets peuvent avoir une durée d'amortissement supérieure en fonction de leur date de commercialisation). Leur amortissement est imputé aux frais de R&D.

Les subventions reçues au titre des projets de développement figurent au bilan dans le poste "Autres Capitaux propres". Elles sont inscrites dans le compte de résultat dans le Résultat exceptionnel au même rythme que les frais, liés aux projets auxquels elles sont liées, sont reconnus en compte de résultat.

3.9 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	18 mois à 5 ans

3.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation, déterminés selon le mode linéaire, sont calculés en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2, 3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Prototypes	Linéaire	1 an
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

3.11 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements évalués à leur coût d'entrée au bilan. Elles font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute.

3.12 Contrats de location

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges d'exploitation.

En matière de crédit-bail et de location financement, le groupe a retenu la méthode de référence du règlement ANC 2020-01.

L'activation des crédits baux au bilan consolidé du Groupe se traduit par la constatation de l'actif initialement financé, et de la dette restant à rembourser aux sociétés de crédit-bail au passif. Les biens financés en crédit-bail correspondent à l'acquisition de véhicules, principalement pour la société LOGIC INSTRUMENT.

3.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le Groupe ARCHOS fait face à des risques liés au secteur d'activité dans lequel il évolue. Ces risques sont principalement liés (1) à la concurrence, (2) à la baisse des prix des produits dans le secteur de l'électronique grand public, (3) à l'environnement économique et géopolitique et (4) à la saisonnalité. ARCHOS vend des produits dont les prix ont tendance à baisser en raison notamment de l'importance croissante des volumes de vente d'une technologie donnée et des évolutions rapides des innovations technologiques successives. Ainsi, la Direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des produits en stocks au regard du prix de vente attendu après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La dépréciation peut être reprise si les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

3.14 Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sur lesquelles un risque de non-recouvrement est identifié en fin de période font l'objet d'une dépréciation. L'analyse du risque de non recouvrement tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige ou la situation financière du client.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants pris en compte dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux liquidités, aux dépôts bancaires à vue et autres placements court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ou de perte en capital. Les découverts bancaires sont comptabilisés en passifs financiers.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

3.16 Capital

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lorsqu'une société du Groupe acquiert des actions ARCHOS SA, soit directement, soit dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un établissement financier, le prix payé, augmenté des coûts directs supplémentaires, est comptabilisé en titres d'auto-contrôle et déduit des fonds propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nets des coûts de transaction et des effets d'impôts liés, est comptabilisée en capitaux propres.

Bons de souscription d'actions :

La Société a procédé à la restructuration de la dette de la Société à l'égard de la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI ») selon les modalités prévues dans l'accord de règlement de la dette BEI conclu le 28 septembre 2020 avec la BEI, tel que modifié le 30 octobre 2020 et le 30 novembre 2020 (l'« Accord de Règlement de la Dette BEI »), lequel est entré en vigueur le 11 décembre 2020.

L'ensemble de cette opération et des modalités pratiques détaillées est exposé dans le communiqué de presse diffusé le 11 décembre 2020 :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/ACTUS_0_66475_communique_de_presse_restructuration_de_la_dette_d_archos_a_l_égard_de_la_bei_publication_11_12_2020_fr.pdf

Dans le cadre de l'Accord de Règlement de la Dette BEI, la Société s'est engagée auprès de la BEI, s'agissant de la moitié de la valeur nominale de la créance que la BEI détient sur la Société en vertu du Prêt BEI (soit 3 millions d'euros), à rembourser à la BEI, chaque année calendaire à compter de l'année 2022, une somme correspondant à 25% de l'EBITDA annuel consolidé part du Groupe calculé sur la base des états financiers annuels approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, plafonnée en tout état de cause à un montant global maximum de 3 millions d'euros (la « Dette Rééchelonnée »). Il est précisé que si ce montant global n'atteint pas 3 millions d'euros après le 7ème paiement annuel, aucun autre paiement ne sera effectué et aucun autre montant ne restera dû par la Société à la BEI au titre de la Dette Rééchelonnée.

Dans le cadre de l'Accord de Règlement de la Dette BEI, la Société s'est également engagée à ce que la moitié de la valeur nominale de la créance résultant du Prêt BEI (soit 3 millions d'euros) assortie (i) des Intérêts Echus, (ii) des Intérêts Corus, (iii) du Prix d'Achat des ORA, (iv) des Frais Juridiques de la BEI et (v) de la Commission de Règlement (ensemble la « Créance BEI Restructurée », d'un montant de 3.681.560,49 euros), fasse l'objet d'un processus de

transformation progressive en actions Archos à compter du 11 décembre 2020 (l'« Equitization ») au travers d'une fiducie-gestion constituée par la BEI et Europe Offering (la « Fiducie »).

Une convention de fiducie a été conclue le 11 décembre 2020 entre la BEI, Europe Offering et Equitis Gestion, en qualité de fiduciaire agissant pour le compte de la Fiducie (le « Fiduciaire »), en présence de la Société. Cette convention prévoit la manière dont le patrimoine apporté à la Fiducie sera géré par le Fiduciaire dans le cadre de l'Equitization, ainsi que les obligations de paiement de la Fiducie envers les bénéficiaires que sont la BEI et Europe Offering (la « Convention de Fiducie »).

Entre le 11/12/2020 et le 29/10/2021, l'ensemble de la « Créance BEI Restructurée » a ainsi été equitizée et soldée. Les tableaux suivants présentent les émissions d'actions résultant de l'exercice des BSA E et des BSA K.

SUIVI BSAE	BSAE
Nombre de BSA E emis le 11/12/2020	3 681 560 494
Exercices ou annulation de BSAE entre le 11/12/2020 et le 25/10/2021	3 681 560 494
Nombre d'actions créées	759 540 656
Nombre de BSA E restant au 31/12/2021	0

SUIVI BSA K	BSAK
Nombre de BSA K emis le 11/12/2020	70 799 240
Exercices ou annulation de BSAK entre le 11/12/2020 et le 29/10/2021	70 799 240
Nombre d'actions créées	10 582 551
Nombre de BSA K restant au 31/12/2021	0

3.17 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs et sur autres créditeurs (dettes fiscales et sociales) sont évaluées à leur valeur nominale.

3.18 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si le groupe a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources. Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressource qui sera nécessaire pour éteindre les obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances réelles de réalisation.

3.19 Avantages au personnel

La provision pour indemnités de fin de carrière comprend les indemnités conventionnelles de fin de carrière spécifiques au régime français.

La provision est estimée par application d'une méthode actuarielle rétrospective prenant en compte le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation.

La provision pour indemnités de fin de carrière est enregistrée en provision pour risques et charges

3.20 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. A ce titre le Groupe reconnaît comme assiette de calcul des actifs d'impôts différés, les profits attendus dans les cinq exercices suivant la date d'arrêté, tels qu'ils ressortent de Business Plans arrêtés par le Président.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, afin de déterminer si cette valeur doit être réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une réduction sera effectuée dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants soient disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actif et passif sont compensés entité fiscale consolidée par entité fiscale consolidée.

Au 31 décembre 2021, les impôts différés ont été calculés au taux de 26,5 % (à - 1 an) et au taux de 25% (à + 1 an). En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat.

Compte tenu des résultats déficitaires importants de la société ARCHOS SA, les impôts différés actifs n'ont pas fait l'objet au 31 décembre 2021 d'une activation dans les comptes consolidés pour cette société, car leur caractère recouvrable à moyen terme n'est pas assuré.

Note 1 : Immobilisations incorporelles

En K - EUR

Valeurs brutes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
Ecarts d'acquisition	525	3			528
Frais de développement	9 388		6 679		2 709
Concessions, brevets et droits similaires	1 464	75	819		720
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés					
Autres immobilisations incorporelles	1		1		-0
Immobilisations incorporelles en cours		270			270
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
Immobilisations Incorporelles brutes	11 377	348	7 499		4 226

Amortissements et provisions	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
Ecarts d'acquisition	525	3			528
Frais de développement	9 388		6 679		2 709
Concessions, brevets et droits similaires	1 247	90	819		518
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
Amortissements et provisions	11 160	94	7 499		3 755

Valeurs nettes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
Ecarts d'acquisition					
Marques					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	217	-15			201
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés					
Autres immobilisations incorporelles	1		1		-0
Immobilisations incorporelles en cours		270			270
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
Valeurs nettes	217	255	1		471

Note 2 : Immobilisations Corporelles

En K - EUR

Valeurs brutes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
Terrains					
Constructions	4				4
Installations techniques, matériel, outillage	1 257		1 195	38	99
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés	41	6	-1	-38	10
Autres immobilisations corporelles	1 588	4	1	7	1 597
Immobilisations en cours		11			11
Avances et acomptes					
Valeurs brutes	2 890	21	1 196	7	1 722

Amortissements et provisions	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
Terrains					
Constructions	4				4
Installations techniques, matériel, outillage	1 257		1 195	38	99
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés	38			-30	9
Autres immobilisations corporelles	1 422	67	2	8	1 495
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Amortissements et provisions	2 722	67	1 197	17	1 608

Valeurs nettes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage					
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés	3	6	-1	-9	2
Autres immobilisations corporelles	166	-63	-1	-2	102
Immobilisations en cours		11			11
Avances et acomptes					
Valeurs nettes	169	-45	-2	-10	115

Note 3 : Immobilisations Financières

En K - EUR

Valeurs brutes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
Titres de participations			3	3	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	81		2		80
Autres immobilisations financières	133				133
Titres mis en équivalence					
Valeurs brutes	214		5	3	212

Provisions	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
Titres de participations			3	3	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Provisions			3	3	

Valeurs nettes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
Titres de participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	81		2		80
Autres immobilisations financières	133				133
Titres mis en équivalence					
Valeurs nettes	214		2		212

Note 4 : Stocks

En milliers d'euros

Description	31-déc.-21	31-déc.-20
Matières premières et composants	0	0
Produits finis & Travaux en cours	4 062	4 760
Total Stock brut (1)	4 062	4 760
Matières premières et composants	0	0
Produits finis & Travaux en cours	-1 675	-2 266
Total Provisions pour dépréciation des stocks	-1 675	-2 266
Total - Stocks	2 388	2 493

(1) Les stocks des filiales sont nets de l'élimination de la marge intra-groupe.

Note 5 : Clients et Comptes rattachés

En milliers d'euros

Description	31-déc.-21	31-déc.-20
Montant des clients bruts cédés et non cédés (1)	2 255	4 475
Dépréciation	-507	-455
Montant net	1 749	4 020

(1) Inclus les créances cédées dans le cadre des contrats d'affacturage (Factors)

Note 6 : Autres créances et comptes de régularisations

En K - EUR

Valeurs brutes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2021
Avances et acomptes versés sur commandes	631		-91			539
Créances fiscales	2 010	-271			-31	1 709
Actifs d'impôts différés	256	11	-255		-1	11
Créances sociales	13	17			0	30
Autres créances	713	40			1	754
Capital souscrit, appelé et non versé	-9	9				0
Comptes de régularisation	89	23				112
Valeurs brutes	3 704	-194	-346		-30	3 156

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances fiscales						
Actifs d'impôts différés						
Créances sociales						
Autres créances						
Capital souscrit, appelé et non versé						
Comptes de régularisation						
Provisions						

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Avances et acomptes versés sur commandes	631		-91			539
Créances fiscales	2 010	-271			-31	1 709
Actifs d'impôts différés	256	11	-255		-1	11
Créances sociales	13	17			0	30
Autres créances	713	40			1	754
Capital souscrit, appelé et non versé	-9	9				0
Comptes de régularisation	89	23				112
Valeurs nettes	3 704	-194	-346		-30	3 156

Note 7 : Trésorerie et équivalent trésorerie

En milliers d'euros

Situation nette de trésorerie	31-déc.-21	31-déc.-20
Concours bancaires		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	0	6
Total découverts bancaires	0	6
Disponibilités		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	15 963	8 958
Total disponibilités	15 963	8 958
Total situation nette de trésorerie	15 963	8 952

Les positions libellées en devises des disponibilités sont les suivantes :

En milliers d'euros

Encours	31-déc.-21	31-déc.-20
EUR	15 081	8 028
GBP	482	688
USD	238	171
Autres	162	65
Total trésorerie	15 963	8 952

Note 8 – Endettement

En milliers d'euros

Endettement financier net	31-déc.-21	31-déc.-20
Dettes financières "Capitaux propres Autres"		
Subvention d'investissement	3	3
Avances conditionnées		
Dettes financières "Capitaux propres Autres"	3	3
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	4 300	500
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3 462	3 478
Emprunts en crédit-bail	24	59
Concours bancaires et autres dettes bancaires coura	0	6
Autres dettes financières (2)	3 803	8 390
Total emprunts et dettes financières	11 589	12 432
Total dettes financières brutes	11 592	12 435
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	-15 963	-8 958
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus	-4 371	3 477

(1) Dont avances remboursables obtenues pour le financement de projets collaboratifs pour 2,2 M€ et PGE Logic Instrument pour 1,2 M€.

(2) Dont emprunt BEI rééchelonné pour 3 M€, refinancement CIR pour 0,3 et PTZI -PIPC pour 0,4 M€

Dettes par échéance	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
En EUR				
Emprunts obligataires convertibles	4 300	4 300		
Autres emprunts obligataires	0	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de	3 462	202	3 261	
Concours bancaires courants	0	0		
Emprunts en crédit bail	24	11	13	
Emprunts et dettes financières divers	3 803	803	3 000	
TOTAL GENERAL	11 589	5 315	6 274	

Note 9 – Provisions

En K - EUR

Valeurs brutes	Litige	Garanties	Risques contractuels	IDR	Autres	Total
Situation au 31 décembre 2019		292		294	1 922	2 507
Entrée de périmètre						-
Dotations		256		88		343
Reprises					- 1 574 -	1 574
Situation au 31 décembre 2020	-	547	-	382	348	1 277
Entrée de périmètre						
Dotations			4 500		4	4 504
Reprises	-	11	-	10	- 202 -	223
Situation au 31 décembre 2021	-	536	4 500	372	151	5 558

Archos a mis fin à l'un des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle et a enregistré à cet effet une charge exceptionnelle de 4,5 M€ d'indemnité transactionnelle couvrant la période concernée jusqu'au 18 mars 2022. Ce montant sera versé sur 6 ans selon un échéancier convenu dans le cadre du protocole. Le montant a été intégralement provisionné dans les comptes 2021 en provisions pour risques et charges exceptionnelles.

Note 10 –

Note 11 – Effectifs

Entité	Pays	31-déc.-21	31-déc.-20
ARCHOS SA	France	16	17
ARCHOS GmbH	Allemagne	1	3
ARCHOS AG	Suisse	0	0
ARCHOS Italia	Italie	0	0
ARCHOS China (ATH & ATS)	Chine	4	4
ARCHOS Tecnologia Espana	Espagne	0	0
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	France/ Allemagne	20	20
Total		41	44
MEDICAL DEVICES VENTURE	France		
DEXTRAIN	France	1	
POLADERME	France		
LIFI MED	France		
MDV IT	France	1	
Total		2	0

Note 12 – Résultat Financier

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 31 décembre 2021	Du 1er janvier au 31 décembre 2020
Gains de change		192
Différences positives de change	421	2 307
Autres produits financiers	14	1
Produits financiers	435	2 500
Pertes de change		
Différences négatives de change	256	3 625
Charges d'intérêts	46	1 284
Autres charges financières	16	1
Charges financières	318	4 910
Total	117	-2 409

Note 13 – Résultat par actions

	Du 1er janvier au 31 décembre 2021	Du 1er janvier au 31 décembre 2020
Résultat Net par action en euros	-0,0006	-0,0205
Nombre d'actions retenu	13 316 898 403	151 428 063
Résultat Net dilué par action en euros	-0,0006	-0,0205
Nombre d'actions retenu	13 316 898 403	151 428 063

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'instruments dilutifs hormis les actions gratuites qui pourraient être attribuées au terme de leur période d'acquisition (CF Note 9) et les OCA restant à convertir. Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, la société réalisant des pertes, aucun élément dilutif n'a été retenu.

Note 14 – Preuve d'impôt consolidé

Comptes consolidés au 31/12/2021 Preuve d'impôt consolidée

PREUVE DE L'IMPOT	TOTAL
Résultat consolidé après impôt	-9 246
Résultat des sociétés mises en équivalence	
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	-9 246
Impôt réel	253
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)	
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	-8 993
IMPOT THEORIQUE GROUPE (26,5%)	-2 375
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	2 628
JUSTIFICATION DE L'ECART	
Ecart sur bases imposées à taux différenciés	
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôt société	
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôt société	
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER	2 628
Ecarts permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	57
Ecarts entre Variation bilancielle et Résultat	
Ecarts temporaires : de l'exercice (Hors déficit)	
Ecarts temporaires : antérieur activé (Hors déficit)	
Ecarts temporaires : Ecart Tx standard - Tx différenciés	
Ecarts temporaires : Déficit exercice activés	
Ecarts temporaires : Déficit antérieurs activés	
Ecarts temporaires : Déficit ecart Tx standard - Tx différencié	
Ecarts temporaires	1 352
Déficit exercice non activé	1 208
Utilisation déficit antérieur	
Imposition plus-values antérieures	
Résultat fiscal transféré ou attribué	
Résultat imposé ultérieurement	
Dividendes reçus non imposés ou imposés partiellement	11
Résultat sociétés transparente fiscalement	
Autres bases	
Résultat et corrections intégration fiscale	
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	2 628
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	2 628

Note 15 – Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice 2021, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport aux éléments figurant dans la Note 29 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Note 16 – Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations, engagements de retraites, avances et crédits consentis aux membres des organes d'administration à raison de leurs fonctions dans des entreprises contrôlées se décompose comme suit :

Description	Archos SA jetons de présence	Medical Devices Venture rémunérations et assimilés	Archos SA rémunérations et assimilés	ATH (*) rémunérations et assimilés	LOGIC INSTRUMENT rémunérations et assimilés	LOGIC INSTRUMENT jetons de présence	Total
Total	50 000	10 636	295 102	116 289	100 000	12 000	584 027

(*) Montants en HK\$ convertis en euros au taux au 31/12/21

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice 2021 en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce.

Il est rappelé que l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 12 mai 2021 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa 24ème résolution, une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 5% du capital social.

Le Conseil d'administration réuni le 29 juin 2021 et le 28 octobre 2021 a fait usage de cette autorisation afin de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de Monsieur Loïc Poirier, de Madame Bénédicte Ernoul et de Monsieur Guillaume Burkel (les « Plans 1 et 2 »).

De plus l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 octobre 2021 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa 2ème résolution, une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'administration réuni le 9 novembre et le 15 décembre 2021 a fait usage de cette autorisation afin de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de Monsieur Loïc Poirier, de Madame Bénédicte Ernoul et de Monsieur Guillaume Burkel (les « Plans 3 et 4 »).

La mise en place de ces Plans a pour but de renforcer les liens existants entre la Société, ses dirigeants et ses cadres salariés, en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances futures de la Société. Ces Plans représentent par ailleurs pour la Société un coût réduit en matière d'instrument de motivation et, pour les actionnaires, un effet dilutif maîtrisé.

Sont seuls éligibles au Plan Monsieur Loïc Poirier, en sa qualité de Président Directeur Général de la Société d'une part, et Madame Bénédicte Ernoul et Monsieur Guillaume Burkel, en leur qualité de salariés de la Société d'autre part.

Le tableau ci-après présente le détail des attributions et les dates d'attribution, d'acquisition et de fin de conservation.

Actions objet du Plan

	Plan n°1 CA 29 Juin 2021	Plan n°2 CA 28 octobre 2021	Plan n°3 CA 9 novembre 2021	Plan n°4 CA 15 Décembre 2021	
Résolutions AG	AG 12 mai 2021 24eme résolution	AG 12 mai 2021 24eme résolution	AG 28 Octobre 2021 2eme résolution	AG 28 Octobre 2021 2eme résolution	Cumul à date du RFA
Nom du bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées
POIRIER Loïc	29 259 898	55 495 927	104 758 078	489 500 000	679 013 903
ERNOULT Bénédicte	9 753 300	18 498 642	34 919 360	163 166 666	226 337 968
BURKEL Guillaume	9 753 300	18 498 642	34 919 360	163 166 666	226 337 968
Total attribution du plan	48 766 498	92 493 211	174 596 798	815 833 332	1 131 689 839
Total cumulé	48 766 498	141 259 709	315 856 507	1 131 689 839	1 131 689 839
Nombre d'actions à la date du Conseil d'administration	975 329 958	2 825 194 219	3 158 565 072	11 316 898 403	11 316 898 403
Date d'attribution	29/06/2021	28/10/2021	09/11/2021	15/12/2021	
Date d'acquisition	29/06/2022	28/10/2022	09/11/2022	15/12/2022	
Date de fin de conservation	28/06/2023	27/10/2023	08/11/2023	14/12/2023	
% cumulé des attributions	5%	5%	10%	10%	10%

A l'issue de la Période de Conservation, les actions attribuées gratuitement pourront librement être cédées par les bénéficiaires du Plan à l'exception d'une quote-part représentant 10% du nombre d'actions attribuées gratuitement au bénéficiaire dirigeant, laquelle ne pourra être librement cédée par l'intéressé qu'après la cessation de ses fonctions, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Note 17 – Rémunérations des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	Montant		%	
	2021	2020	2021	2020
Audit				
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	39	120	40%	68%
SOUS-TOTAL	39	120	87%	1
Services autres que la certification des comptes				
* services autres que le commissariat aux comptes				
Emetteur	6	48	6%	27%
SOUS-TOTAL	6	48	13%	0
TOTAL	45	168	100%	1

Note 18 – Engagements

Engagements donnés :

En milliers d'euros

Engagements donnés	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Cautions de contre-garantie sur marchés				
Créances cédées non échues				
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties donnés				
Crédits documentaires				
Instruments financiers de change				
Gage d'instruments financiers - Contrat BEI	2 167			2 167
Autres engagements donnés				
Engagement de retour à meilleure fortune LI SA	14			
Engagements locatifs	304	208		96
TOTAL	2 485	208	0	2 263

Logic Instrument a donné des engagements à d'anciens actionnaires pour 14 K€ dans le cadre d'une clause de retour à meilleure fortune.

La dette financière due par ARCHOS SA à la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI ») est enregistrée au passif du bilan consolidé pour un montant total de 3.000 K€ de dette rééchelonnée. Cette dette financière reste assortie des sûretés suivantes :

- ARCHOS SA a nanti les comptes de titres financiers où sont enregistrés les actions que ARCHOS SA détient dans ses filiales Medical Devices Venture (ex-Picowan) et Logic Instrument SA. La valeur nette comptable de ces titres de participation dans le bilan individuel de la société s'élève à 2.067 K€. Cet engagement est inclus dans le tableau précédent,
- ATH (filiale d'ARCHOS SA basée à Hong Kong) s'est engagée par écrit au bénéfice de la BEI à garantir le remboursement de la dette financière d'ARCHOS SA envers la BEI et à indemniser la BEI dans l'hypothèse où ARCHOS SA ne satisferait pas tous ses engagements contractuels. Le montant de l'engagement d'ATH envers la BEI est donc la différence entre le montant de la dette financière ci-dessus (i.e. 3.000 K€) et la valeur des titres ci-dessus (i.e. 2.067 K€), soit 833 K€. Cet engagement est inclus dans le tableau suivant.

Engagements reçus :

En milliers d'euros

Engagements reçus	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Créances cédées non échues				
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties reçus	500		500	
Autres engagements reçus				
Contrat de financement - Engagement Initial et Engagement Additionnel - OCA	13 000			13 000
TOTAL	13 500	0	500	13 000

Logic Instrument a obtenu une « Stand By Letters of Credit » pour un montant total de 500 K€.

L'engagement d'ATH vis-à-vis de la BEI de la BEI est décrit au paragraphe ci avant relatif aux sûretés données à la Banque Européenne d'Investissement.

Dans le cadre du contrat de financement OCABSA 2021 (cf. Faits marquants de l'exercice), l'investisseur (la société YA II PN, Ltd) s'est engagé à souscrire à des obligations convertibles en actions émises par ARCHOS SA dans le cadre d'un engagement initial et additionnel pour un montant global de 25.000 K€ dont il reste 13.000 k€ à la clôture sous réserve de la satisfaction de certaines conditions décrites dans les documents du contrat de financement.

4- ETATS DE PASSAGE DES ETATS FINANCIERS SUITE AU CHANGEMENT DE REFERENTIEL COMPTABLE DE CONSOLIDATION

Pour rappel, les titres ARCHOS sont, depuis le 8 décembre 2020, cotés sur le marché Euronext Growth Paris. Afin de permettre de réduire les coûts d'établissement des comptes consolidés, la présentation des comptes consolidés est réalisée à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 selon les normes françaises (règlement ANC 2020-01).

Conformément au règlement ANC 2020-01 (Article 121-2), nous vous présentons les éléments retraités suivant au 31 décembre 2020 :

- Un état de passage du bilan de la norme internationale en norme française
- Un état de passage du compte de résultat de la norme internationale en norme française
- Un état de rapprochement entre les capitaux propres consolidés présentés selon la norme internationale et les capitaux propres consolidés présentés selon la norme française.

Nous précisons que les comptes IFRS étaient présentés antérieurement par destination et non pas nature, comme les comptes consolidés présentés dans le rapport financier en norme française.

4.1 Etats consolidés de passage au 31 décembre 2020

Compte de résultat Consolidé de passage 31 décembre 2020

COMPTE DE RESULTAT	31-déc.-20		NORME FRANCAISE			31-déc.-20
	Norme IFRS	IFRS 16	IFRS 9	IFRS FIDUCIE	Valorisation IFRS titres Blockchain Foundry	Norme Francaise
Chiffre d'affaires	22 780					22 780
Coût de revient des ventes	16 853					16 853
MARGE BRUTE	5 927	0	0	0	0	5 927
Frais de recherche et développement	655					655
Frais commerciaux	3 559					3 559
Frais administratifs et généraux	4 791	38				4 829
Autres produits et charges d'exploitation						
Dépenses d'exploitation	9 005	38	0	0	0	9 043
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-3 078	-38	0	0	0	-3 116
Produits et charges opérationnels non courants	1 600	70				1 670
Autres produits et charges non récurrents						
RESULTAT OPERATIONNEL	-1 477	32	0	0	0	-1 445
Résultat financier	-1 906	26	398	-133		-1 615
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence						
RESULTAT AVANT IMPÔTS	-3 383	58	398	-133	0	-3 060
Impôts sur les bénéfices	-43					-43
RESULTAT NET	-3 426	58	398	-133	0	-3 103

Bilan Consolidé de passage 31 décembre 2020

ACTIF	Notes	IMPACT RETRAITEMENT IFRS NON REPRIS EN NORME FRANCAISE					31-déc.-20
		31-déc.-20	IFRS 16	IFRS 9	Valorisation IFRS titres Blockchain Foundry	Autres	
Frais de développement		0					0
Autres immobilisations incorporelles		217					217
Ecarts d'acquisition		0					0
Immobilisations incorporelles		217	0	0	0	0	217
Droits d'utilisation locatifs		342	-342				0
Immobilisations corporelles		169					169
Autres actifs financiers non courants		252				-38	214
Autres actifs non courants		814					814
Actifs d'impôts différés		256					256
TOTAL ACTIF NON COURANT		2 049	-342	0	0	-38	1 669
Stocks		2 493					2 493
Clients et comptes rattachés		4 020					4 020
Autres créances courantes		2 643					2 643
Actifs financiers courants		0					0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8 958					8 958
TOTAL ACTIF COURANT		18 114	0	0	0	0	18 114
TOTAL ACTIF		20 163	-342	0	0	-38	19 783

PASSIF	IMPACT RETRAITEMENT IFRS NON REPRIS EN NORME FRANCAISE					31-déc.-20
	31-déc.-20	IFRS 16	IFRS 9	IFRS FIDUCIE	Valorisation IFRS titres Blockchain Foundry	
Capital apporté	254					254
Réserves consolidées	-7 063	-87	-542	-840	-38	-8 571
Résultat de l'exercice	-3 426	58	398	-133		-3 103
Capitaux propres part du groupe	-10 236	-29	-144	-973	-38	-11 420
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4 873					4 873
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-5 363	-29	-144	-973	-38	-6 547
Dettes financières non courantes	8 669	-407	0	-2 574		5 688
Provisions pour avantages au personnel	382					382
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes	547					547
Passifs d'impôts différés	0					0
TOTAL PASSIF NON COURANT	9 598	-407	0	-2 574	0	6 617
Dettes financières courantes	3 407	-355	144	3 547		6 744
Fournisseurs et comptes rattachés	7 195					7 195
Autres provisions et dettes courantes	5 326	449				5 775
TOTAL PASSIF COURANT	15 928	95	144	3 547	0	19 714
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	20 163	-342	0	0	-38	19 783

Tableau de passage des capitaux propres de norme IFRS en norme française 31 décembre 2020

	Capital	Réserves	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES IFRS - 12-2020	253	-7 453	-3 426	390	-10 236	4 873
IFRS 16 - Non applicable en Norme 99-02		-87	58		-29	
IFRS 9 Retraitement OCEANE/OCA/ORI Non applicable en Norme 99-02		-542	398		-144	
FIDUCIE - Non applicable en Norme 99-02		-840	-133		-973	
Valorisation IFRS titres Blockchain Foundry - Non applicable en Norme 99-02		-38			-38	
CAPITAUX PROPRES ANC 2020-01 (Ex CRC 99-02) 12-2020	253	-8 960	-3 103	390	-11 420	4 873

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

Opinion sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Archos SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une

opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 22 mars 2022

Extentis Audit

Frédéric BITBOL

Commissaire aux comptes

COMPTES SOCIAUX EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Bilan Actif en milliers d'euros

	Au Durée	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	
ACTIF	Brut	Amort.& Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	448	320	128	216
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement	0	0	0	0
Concessions, brevets & droits simil.	448	320	128	216
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	0		0	0
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 197	1 113	84	99
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outil. Industriels	0	0	0	0
Autres immob. corporelles	1 186	1 113	73	99
Immob. Corporelles en cours	11		11	0
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)	7 124	4 671	2 453	2 162
Participations	6 863	4 671	2 192	2 044
Créances rattachées à des participations	143	0	143	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts				
Autres immob. financières	118		118	118
TOTAL (I)	8 768	6 104	2 664	2 476
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	1 504	578	926	781
Matières premières et autres approvision.	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours production de services				
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	1 504	578	926	781
Avances & acomptes versés sur commandes	315		315	399
Créances exploitation (3)	3 790	458	3 332	6 042
Clients et comptes rattachés	2 138	427	1 710	3 522
Autres créances	1 653	31	1 622	2 520
Capital souscrit -appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
dont actions propres				
Disponibilités	10 111		10 111	2 588
COMPTE REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance (3)	30		30	12
TOTAL (II)	15 749	1 036	14 713	9 823
Charges à répartir sur plusieurs ex. (III)	0		0	0
Primes de rembour. Des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	36		36	1 608
TOTAL GENERAL (I-V)	24 554	7 140	17 414	13 907

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2021

Bilan Passif en milliers d'euros

	Au Durée	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
PASSIF		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (Dont versé : 19 030)		1 332	254
Primes d'émission, de fusion, d'apport		17 708	6 105
Ecarts de réévaluation			
Réserves		0	0
Réserve légale		0	0
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		-18 044	-17 859
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)		-6 517	-702
Subventions d'investissement		3	3
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		-5 519	-12 199
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits émissions titres particip			
Avances conditionnées		2 218	2 233
TOTAL (II)		2 218	2 233
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		5 185	667
Provisions pour charges		461	691
TOTAL (III)		5 646	1 359
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles		4 300	500
Autres emprunts		3 000	3 000
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit (2)		5	3 552
Emprunts et dettes financières divers (3)		622	1 568
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 448	2 232
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 040	8 219
Dettes fiscales et sociales		669	844
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		687	546
COMPTES REGULARISATION PASSIF			
Produits constatés d'avance		220	220
TOTAL (IV)		14 990	20 681
Ecarts de conversion passif (V)		78	1 834
TOTAL GENERAL (I-V)		17 414	13 907
(1) dont à plus d'un an		3 621	621
(1) dont à moins d'un an		9 921	17 828
(2) dont concours bancaires courants, soldes créditeurs banque		4	5
(3) dont emprunts participatifs			

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2021

Compte de résultat en milliers d'euros

	Au Durée		31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	4 755	1 426	6 181	12 978
Production vendue (biens)	-1	-3	-4	0
Production vendue (services)	1 555	383	1 938	2 495
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 308	1 806	8 114	15 474
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises s/prov. et amorts, transferts de charges (9)			257	11 221
Autres produits (1) (11)			4	3 637
TOTAL (2)		(I)	8 375	30 332
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			5 243	8 243
Variation de stocks (marchandises)			-52	11 953
Achats de matières premières et autres approvisionnements			29	0
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes (3) (6bis)			4 106	5 248
Impôts, taxes et versements assimilés			57	77
Salaires et traitements			1 272	2 615
Charges sociales (10)			603	1 079
Dotations aux amortissements s/immobilisations			115	222
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant			52	208
Dotations aux provisions pour risques et charges			0	891
Autres charges (12)			63	958
TOTAL (4)		(II)	11 489	31 495
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		(I-II)	-3 113	-1 163
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué, perte transférée		(III)		
Perte supportée, bénéfice transféré		(IV)		
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (5)			820	0
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. (5)			0	1 067
Autres intérêts et produits assimilés (5)			0	1 067
Reprises s/provisions et transferts de charges			348	6 627
Différences positives de change			161	0
Produits nets s/cessions valeurs mob.de placement				1 462
TOTAL		(V)	1 329	9 155
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions			259	401
Intérêts et charges assimilées (6)			38	4 707
Différences négatives de change				66
Charges nettes s/cessions valeurs mob.placement				
TOTAL		(VI)	297	5 174
2 - RESULTAT FINANCIER		(V-VI)	1 032	3 982
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(I+II+III-IV+V-VI)	-2 081	2 819

Au Durée	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
-------------	-----------------------	-----------------------

	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	982	7 283
Sur opérations de capital	33	-39
Reprises s/provisions et transferts de charges	659	12 439
TOTAL (VII)	1 674	19 683
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion (6bis)	1 405	21 681
Sur opérations de capital	205	1 523
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 500	0
TOTAL (VIII)	6 110	23 204
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 436	-3 521
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0

PRODUITS	(I+III+V+VII)	11 379	59 171
CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 896	59 872

5 - BENEFICE ou PERTE (Produits - Charges)	-6 517	-702
---	---------------	-------------

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Dont produits de locations immobilières produits afférents à des exercices antérieurs	0	0
(3) Dont crédit-bail mobilier crédit-bail immobilier	5	0
(4) Dont charges d'exploitation afférentes aux exercices antérieurs		
(5) Dont produits concernant des entreprises liées	0	0
(6) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
(6bis) Dont dons faits aux O.I.G. (art.238bis du C.G.I.)		
(9) Dont transfert de charges	176	9 587
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant		
(11) Dont redevances pour concess.brevets, licences (produits)		
(12) Dont redevances pour concess.brevets, licences (charges)	4	1

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société ARCHOS SA est cotée sur Euronext Growth. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2021, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Les états financiers deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Note 1 : Règles et méthodes comptables

Code de commerce – articles L.123-12, L123-13, L123-14 et L123-17.

1.1 - Généralités

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf indication contraire spécifique, les montants financiers sont exprimés en milliers d'euros.

Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'appréciations, d'estimations et d'hypothèses, établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction de la société revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié au contexte économique de crise actuel et en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les éléments suivants :

Provisions pour garantie

Cette provision couvre les charges futures qui seront potentiellement supportées au titre de la réparation des produits défectueux pendant leur période de garantie. Cette provision est établie sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de la base installée de produits, appliqués aux volumes des ventes des 6 derniers mois. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulation de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période à des clients. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse des taux de retour constatés sur l'année.

Evaluation des titres de participation

Le coût d'acquisition des titres de participation est comparé en fin d'année à la valeur d'utilité, se définissant sur la base d'éléments prévisionnels comme les perspectives de rentabilité, de réalisation (notamment le cours de bourse à la date de clôture pour des titres de participation cotés en bourse) et de conjonctures économiques, ou à l'actif net comptable. Une dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'utilité (ou la valeur nette comptable) est inférieure au coût d'acquisition. Une provision pour risques peut également être comptabilisée en cas de situation nette négative d'une filiale en complément de la provision pour dépréciation des titres ; dans ce cas, cette provision est comptabilisée au compte de résultat dans les charges financières.

Avantages au personnel

La société se conforme strictement aux législations locales et le coût principal dans ce domaine est composé des indemnités de départ à la retraite, en France.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projetées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Ces hypothèses actuarielles mises en œuvre pour l'évaluation des régimes peuvent s'avérer différentes des résultats réels en cas de modification des conditions de marché et de changements significatifs de nature économique et sociale. L'écart en résultant est enregistré en compte de résultat.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2021	2020
Taux d'actualisation des engagements	0,77%	0,32%
Taux de réévaluation des salaires	3%	3%

1.3 - Immobilisations

La société applique les nouvelles règles comptables relatives aux actifs en se conformant aux règlements ANC n° 2014-03.

La valeur d'entrée des immobilisations est évaluée sur la base des coûts historiques (prix d'acquisition hors frais financiers).

Les frais de développement comptabilisés sont engagés en fonction de clients potentiels, sans contrepartie spécifique. Ils sont déterminés en fonction des temps réels passés par les ingénieurs du bureau d'étude, ainsi que les frais divers s'y rattachant. Ces frais de développement sont déterminés projet par projet.

Ils sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période moyenne de 18 mois de façon linéaire (certains projets peuvent avoir une durée d'amortissement supérieure en fonction de leur période de commercialisation).

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des actifs sous-jacents.

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Frais de Recherche et développement	Linéaire	18 mois à 5 ans
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	1 à 4 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une dépréciation de ces actifs.

1.4 - Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des produits finis comprend le prix des composants, la charge de main d'œuvre nécessaire à l'assemblage, les frais généraux de production du sous-traitant. Il intègre aussi d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US dollars sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de la transaction.

Le Groupe ARCHOS fait face à des risques liés au secteur d'activité dans lequel il évolue. Ces risques sont principalement liés (1) à la concurrence, (2) à la baisse des prix des produits dans le secteur de l'électronique grand public, (3) à l'environnement économique et géopolitique et (4) à la saisonnalité. ARCHOS vend des produits dont les prix ont tendance à baisser en raison notamment de l'importance croissante des volumes de vente d'une technologie donnée et des évolutions rapides des innovations technologiques successives. Ainsi, la direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des produits en stocks au regard du prix de vente attendu après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La dépréciation peut être reprise si les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

1.5 – Clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

1.6 - Créances et dettes libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Une provision est constatée en cas de perte de change.

1.7 – Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. En cas de cession, le prix de revient est établi selon la méthode premier entré – premier sorti (FIFO). A la clôture de l'exercice la valeur historique est comparée avec la valeur de marché. En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est constatée.

Les montants pris en compte dans le poste Disponibilités correspondent aux positions débitrices des comptes bancaires.

Les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

1.8 - Provision pour risques et charges

Dans le cadre normal de son activité, la société consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Une provision pour risques est constituée pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Cette provision est déterminée sur une base statistique, notamment en fonction du nombre de pièces retournées sous garantie, et sur la base du coût de réparation d'une pièce. Cette provision pour garantie couvre l'ensemble des clients de la société, à savoir les clients européens, asiatiques et inclut les filiales américaine et chinoises.

La provision pour indemnités de départ en retraite est déterminée, selon la méthode rétrospective, sur la base d'évaluations tenant compte des prévisions de rotation du personnel, de l'évolution prévisible des rémunérations et font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

Les provisions pour litiges avec les tiers sont calculées selon la quote-part correspondant au risque de perte estimé.

Le cas échéant, la situation nette négative des filiales est analysée au regard des flux futurs de trésorerie estimés. Dans l'hypothèse où ces flux ne permettent pas d'envisager une reconstitution de la situation nette à un niveau positif dans un délai raisonnable, une provision pour risque et charges est enregistrée pour la différence entre ces flux futurs et la situation nette négative constatée.

Du fait de la présence d'opérations dont les termes sont suffisamment voisins, la société détermine une position globale de change conformément à l'article 420-6 du PCG. Ainsi, les pertes et les gains latents sont considérés comme concourant à une position globale de change, limitant donc le montant de la provision à l'excédent des pertes sur les gains.

Note 2 – Faits marquants de la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et évènements postérieurs à la clôture

2.1 – Faits marquants de la période du 1er janvier au 31 décembre 2021

Activité

Le chiffre d'affaires de la société ARCHOS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est élevé à 8,1 M€ contre 15,5 M€ pour la même période en 2020. Les charges d'exploitation se sont élevées à 11,4 M€ contre 31,5 M€ en 2019, en baisse de 63 %. Le résultat d'exploitation ressort à -3,1 M€ contre -1,1 M€ en 2020.

En 2021, le résultat financier est positif de 1 M€ contre 4 M€ en 2020.

Le résultat exceptionnel à fin 2021 s'établit à -4.4 M€ contre une perte de -3.5 M€ en 2020 et est principalement constitué d'une indemnité transactionnelle de 4,5 M€ sur un litige relatif aux droits de propriété intellectuelle.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, le résultat net s'établit à -6,5 M€ contre -0,7 M€ en 2020.

Autres faits marquants

Résiliation du contrat de licence exclusive relatif à la technologie PicoWan

Le départ de Monsieur Henri Crohas de la Société s'est accompagné en février 2021 de la résiliation du contrat de licence exclusive conclu le 25 juillet 2016 entre PicoWan, filiale de la Société, et Monsieur Henri Crohas, en contrepartie du paiement par la Société d'une indemnité de résiliation d'un montant de 280.000 euros. La résiliation anticipée de ce contrat de licence exclusive, relatif à la technologie PicoWan, s'inscrit dans le prolongement de la réorientation de la Société et de l'amélioration de sa situation financière dans la mesure où elle entrainera des économies substantielles pour le groupe Archos qui était tenu contractuellement (i) au versement de redevances annuelles d'un montant de 50.000 euros pendant encore 14 ans le cas échéant et (ii) à la prise en charge des frais de dépôt et de maintien de brevets.

Lancement d'une division Medical Devices Venture

ARCHOS a annoncé début juin le lancement de Medical Devices Venture (MDV). MDV est une structure holding qui développe un portefeuille de participations dans le domaine des nouvelles technologies de santé. MDV s'appuie sur les compétences du Groupe ARCHOS dans l'industrialisation de produits électroniques (marchés grand public et marchés professionnels avec les compétences de Logic Instrument). Medical Devices Venture a fait l'objet d'une introduction en bourse le 8 Février 2022 sur le marché non réglementé Euronext Acces +. L'ensemble des informations relatives à Medical Devices Venture est disponible sur son site internet medicaldevicesventure.com

Augmentations de capital

Contrat OCABSA 2019

En conséquence des tirages effectués le 4 janvier 2021 (T8 et T9) dans le cadre du contrat de financement obligataire flexible par émission de tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les « OCA-BSA »), conclu avec la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global LP en vue de la conclusion avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP, et conformément aux modalités de tirage des tranches décrites dans le communiqué de presse de la Société du 29 juin 2020, le tirage de la dixième et dernière tranche restante dans le cadre du Contrat est intervenu le 4 mars 2021.

Le 16 mars 2021 il a été procédé au rachat de 144.754.827 bons de souscription d'actions émis par la Société au profit de l'Investisseur dans le cadre du contrat de financement conclu avec l'Investisseur le 11 octobre 2019, tel

qu'amendé le 13 novembre 2019 et le 29 juin 2020, à un prix total de 2.078.337,60 euros correspondant à la valeur Black & Scholes desdits bons de souscription d'actions (telle qu'approuvée par le rapport d'un expert indépendant nommé par la Société à cet effet). En contrepartie, l'Investisseur s'est engagé à exercer immédiatement le solde des 50.438.624 bons de souscription d'actions souscrits dans le cadre du contrat de financement conclu avec l'Investisseur le 11 octobre 2019, tel qu'amendé le 13 novembre 2019 et le 29 juin 2020, avec un prix d'exercice total égal au prix de rachat total des 144.754.827 bons de souscription d'actions préalablement rachetés par la Société. Au travers de ces 2 opérations l'ensemble des BSA attachés à ce contrat a donc été soit racheté soit exercé et il n'y a plus d'OCA ni de BSA depuis le 13 avril 2021, date de la dernière conversion d'OCA de la dernière tranche de ce contrat.

L'ensemble des informations relatives à ce contrat est disponible dans la note d'opération établie à cette occasion et disponible à l'adresse suivante sur le site de la Société :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/Note_d_operation_Archos_version_depot_15.11.2019_fr.pdf

Ainsi que dans le communiqué de presse diffusé lors de la conclusion de l'Avenant le 29 juin 2020 :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_n_2_OCABSA_et_Mise_a_disposition_du_RFA_2019_fr.pdf

Restructuration de la dette BEI

La Société a procédé à la restructuration de la dette de la Société à l'égard de la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI ») selon les modalités prévues dans l'accord de règlement de la dette BEI conclu le 28 septembre 2020 avec la BEI, tel que modifié le 30 octobre 2020 et le 30 novembre 2020 (l'« Accord de Règlement de la Dette BEI »), lequel est entré en vigueur le 11 décembre 2020.

L'ensemble de cette opération et des modalités pratiques détaillées est exposé dans le communiqué de presse diffusé le 11 décembre 2020 :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/ACTUS_0_66475_communique_de_presse_restructuration_de_la_dette_d_archos_a_l_egard_de_la_bei_publication_11_12_2020_fr.pdf

Dans le cadre de l'Accord de Règlement de la Dette BEI, la Société s'est engagée auprès de la BEI, s'agissant de la moitié de la valeur nominale de la créance que la BEI détient sur la Société en vertu du Prêt BEI (soit 3 millions d'euros), à rembourser à la BEI, chaque année calendaire à compter de l'année 2022, une somme correspondant à 25% de l'EBITDA annuel consolidé part du Groupe calculé sur la base des états financiers annuels approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, plafonnée en tout état de cause à un montant global maximum de 3 millions d'euros (la « Dette Rééchelonnée »). Il est précisé que si ce montant global n'atteint pas 3 millions d'euros après le 7ème paiement annuel, aucun autre paiement ne sera effectué et aucun autre montant ne restera dû par la Société à la BEI au titre de la Dette Rééchelonnée.

Dans le cadre de l'Accord de Règlement de la Dette BEI, la Société s'est également engagée à ce que la moitié de la valeur nominale de la créance résultant du Prêt BEI (soit 3 millions d'euros) assortie (i) des Intérêts Echus, (ii) des Intérêts Courus, (iii) du Prix d'Achat des ORA, (iv) des Frais Juridiques de la BEI et (v) de la Commission de Règlement (ensemble la « Créance BEI Restructurée », d'un montant de 3.681.560,49 euros), fasse l'objet d'un processus de transformation progressive en actions Archos à compter du 11 décembre 2020 (l'« Equitization ») au travers d'une fiducie-gestion constituée par la BEI et Europe Offering (la « Fiducie »).

Une convention de fiducie a été conclue le 11 décembre 2020 entre la BEI, Europe Offering et Equitis Gestion, en qualité de fiduciaire agissant pour le compte de la Fiducie (le « Fiduciaire »), en présence de la Société. Cette convention prévoit la manière dont le patrimoine apporté à la Fiducie sera géré par le Fiduciaire dans le cadre de l'Equitization, ainsi que les obligations de paiement de la Fiducie envers les bénéficiaires que sont la BEI et Europe Offering (la « Convention de Fiducie »).

Au cours de l'exercice 2021, l'ensemble de la « Créance BEI Restructurée » a ainsi été equitizée et soldée.

Contrat OCABSA 2021

Le 17 mars 2021 a été conclu avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP, un nouveau contrat de financement obligataire flexible par émission de bons d'émission (les « Bons d'Émission ») donnant accès à des tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), assorties de bons de souscription d'actions en ce qui concerne la quatrième tranche d'OCA (les « BSA »). Le contrat de financement se décompose en un premier engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 12 M€ comprenant quatre tranches (de 3 M€ chacune) (l'« Engagement Initial »), suivi d'un second engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 13 M€ (composé de treize tranches de 1 M€ chacune) (l'« Engagement Additionnel »). Le montant nominal maximum total des OCA ainsi émises sera égal à 25 M€. Les premiers tirages de ce contrat ont été réalisés le 15 avril 2021, le 15 juillet 2021, le 15 octobre 2021 et le 15 décembre 2021 pour un montant brut de 3 M€ chacun.

L'ensemble des informations relatives à ce contrat est disponible dans la note d'opération établie à cette occasion et disponible à l'adresse suivante sur le site de la Société :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_OCABSA_Yorkville_17032021_fr.pdf

Un avenant à ce contrat a été conclu le 21 septembre 2021. Aux termes de l'Avenant, l'Engagement Initial est complété de quatre tranches supplémentaires, soit un nombre total de huit tranches disponibles dans le cadre de l'Engagement Initial. Le montant nominal de chacune des quatre tranches supplémentaires de l'Engagement Initial serait de 2 M€, portant ainsi le montant nominal total de l'Engagement Initial à 20 M€. Le montant nominal maximum total du financement prévu au Contrat reste de 25 M€ dans la mesure où l'Avenant prévoit que l'Engagement Additionnel ne porte plus que sur 5 M€ de montant nominal maximum total.

L'ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_contrat_Yorkville_et_AGE_21_09_2021_fr.pdf

Enfin un nouvel avenant au contrat a été conclu le 15 décembre 2021. Aux termes de cet Avenant, l'Engagement Initial est réduit aux 12 M€ émis à date. L'Avenant prévoit également que l'Engagement Additionnel portera désormais sur un montant nominal maximum total de 13 M€ par émission de treize tranches d'un montant nominal total de 1 M€ chacune. Il est rappelé que les tirages des tranches dans le cadre de l'Engagement Additionnel sont intégralement à la main de la Société.

La Société indique à cet égard qu'elle n'a pas l'intention de procéder à des tirages de tranches jusqu'à la fin de l'exercice 2022 au moins. La Société a également procédé le 15 Décembre 2021 au rachat de 11.675.000.000 BSA attachés à la quatrième tranche d'OCA, le solde des 3.325.000.000 BSA détenus par l'Investisseur ayant été exercés également ce jour.

L'ensemble des informations relatives à cet avenant est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_Archos_avenant_n2_contrat_Yorkville_15_decembre_2021_fr.pdf

Le tableau ci-dessous présente le détail des actions émises au cours de l'exercice 2021 au titre du Contrat OCABSA 2019, du contrat OCABSA 2021 et le programme de BSA Fiducie (restructuration de la dette BEI).

Synthèse des augmentations et réductions de capital de l'exercice

	Nombre d'actions	Capital social (€)
Au 31 décembre 2020	253 613 962	253 613,9620
Conversion des OCABSA 2019 entre le 1er janvier 2021 et le 13 avril 2021 (fin de conversion T10)	141 205 017	141 205,0170
Exercice des BSA OCABSA 2019 entre le 1er janvier 2021 et le 13 avril 2021 (fin de conversion T10)	50 438 624	50 438,6240
Conversion des OCABSA 2021 entre le 15 Avril 2021 et le 12 mai 2021 (AGE)	55 761 945	55 761,9450
Exercice des BSAE Fiducie entre le 1er janvier 2020 et le 12 mai 2021 (AGE)	72 075 477	72 075,4770
Réduction du nominal AGE 12 mai 2021		-515 785,5225
Conversion des OCABSA 2021 entre le 13 mai 2021 et le 31 décembre 2021	12 060 877 972	1 206 087,7972
Exercice des BSAK Fiducie entre le 13 mai 2021 et le 31 décembre 2021	37 521	3,7521
Exercice des BSAE Fiducie entre le 13 mai 2021 et le 30 juin 2021	682 887 885	68 288,7885
Au 31 décembre 2021	13 316 898 403	1 331 689,8403

Litiges et procédures judiciaires

Archos a mis fin à l'un des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle et a enregistré à cet effet une charge exceptionnelle de 4,5 M€ d'indemnité transactionnelle couvrant la période concernée jusqu'au 18 mars 2022. Ce montant sera versé sur 6 ans selon un échéancier convenu dans le cadre du protocole. Le montant a été intégralement provisionné dans les comptes 2021 en provisions pour risques et charges exceptionnelles.

Propriété intellectuelle

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. De nouvelles assignations ont été lancées par Philips fin juin 2017.

Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

D'autre part, dans le cadre du cours normal de ses activités, ARCHOS est en discussion avec des sociétés qui demandent l'adhésion à leurs programmes de licence relatifs à des brevets dont l'utilisation est considérée abusive par leurs propriétaires.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPÜ et BITKOM (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public).

Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPÜ à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire. ARCHOS maintient l'ensemble de ses positions auprès des juridictions concernées.

En ce qui concerne le litige sur le fond opposant la Société à ZPÜ, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans ses échéances.

Perspectives

Impact de l'épidémie de Coronavirus ou Covid-19

L'épidémie du coronavirus a engendré d'importants impacts sur l'environnement économique mondial, avec notamment la fermeture de certaines zones d'activités, la modification des rythmes de production mais également la modification des modes de vie et de consommation. Cette épidémie a impacté de manière significative le Groupe ARCHOS depuis le mois de janvier 2020. En effet, les principaux fournisseurs du Groupe sont situés en Chine et ils ont été impactés dès janvier 2020, entraînant des interruptions d'approvisionnement puis des perturbations logistiques pour le Groupe. Une très forte baisse des ventes a été subie à compter de mars 2020 quand l'Europe a entamé les mesures de confinement qui se sont poursuivies de manière discontinue jusqu'au début de 2022.

Le groupe a mis en œuvre toutes les mesures afin de protéger ses collaborateurs tout en poursuivant son activité auprès des clients dans les meilleures conditions possibles.

Sur 2021 le groupe a subi encore les conséquences commerciales liées aux restrictions d'accès aux grands points de vente et celles liées aux impacts importants de la pandémie sur la disponibilité de composants électroniques et sur les frais de transport internationaux (approvisionnements en provenance de Chine notamment).

A la date du présent rapport la situation sur les approvisionnements reste assez tendue sur certains composants qui entrent dans la composition de certains de produits du Groupe et il est difficile de prévoir quand la situation va se normaliser à nouveau.

Perspectives du Groupe ARCHOS

Face à une concurrence chinoise accrue, ARCHOS a décidé depuis 2019, d'opérer un changement profond de son modèle économique. Ainsi ARCHOS déploie maintenant sa stratégie et son organisation dans les métiers d'avenir où les services et l'innovation sont au cœur de l'activité.

La stratégie du groupe sur 2022

La Société dispose désormais des moyens lui permettant de continuer à déployer son plan stratégique en 2022, à savoir :

- Réaliser 50% de son activité dans le B2B en support des grands comptes ;
- Proposer des solutions novatrices auprès des consommateurs, comme Le Miroir d'Archos ou les objets connectés à recharge perpétuelle ;
- Accélérer le déploiement de Medical Devices Venture et de ses start-up innovantes.

Par ailleurs, la Société n'exclut pas de réaliser des opérations de croissance externe si celles-ci sont susceptibles d'accélérer le programme de développement du Groupe.

2.2 – Evénements postérieurs à la clôture

Introduction en bourse de Medical Devices Venture

ARCHOS a annoncé le 8 février 2022 l'entrée en bourse sur le marché Euronext Access+ de sa filiale Medical Devices Venture par voie d'admission directe à la suite d'un placement privé d'un montant de 2,3 millions d'euros. La première cotation est intervenue le 10 février 2022. Medical Devices Venture est née de la rencontre entre des scientifiques de renom dans le domaine médical et d'ARCHOS, spécialiste de la conception et démocratisation de produits de technologie, ayant en commun d'avoir l'innovation ancrée dans leur ADN. Lancée en juin 2021, Medical Devices Venture est une plateforme unique d'investissement et d'accélération de nouvelles technologies de la santé.

Regroupement d'actions

La Société a annoncé le 4 Février 2022 le lancement d'une opération de regroupement d'actions composant son capital social à raison de 10.000 actions anciennes contre 1 action nouvelle, conformément à la première résolution approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 octobre 2021. Le lancement de ce regroupement a été décidé par le Conseil d'administration réuni le 18 janvier 2022, tel qu'annoncé par communiqué de presse en date du 19 janvier 2022. Les opérations de regroupement auront lieu du 8 février 2022 au 10 mars 2022 inclus. Elles ont pris effet le 11 mars 2022, premier jour de cotation des actions issues du regroupement.

Evolution du capital et conversions OCA

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social depuis le 31/12/2021 jusqu'au 18 mars 2022 au matin. Date du Conseil d'arrêté des comptes.

Depuis le 31 décembre 2021	Nombre d'actions	Capital social (€)
Au 31 décembre 2021	13 316 898 403	1 331 689,8403
Conversion des OCABSA 2021 entre le 1er janvier 2022 et le 10 mars 2022 (date du regroupement des actions)	2 500 000 000	250 000,0000
Regroupement du 10 mars 2022	-15 815 316 714	
Conversion des OCABSA 2021 entre le 10 mars 2022 et le 18 mars 2022	270 270	270 270
A la date du présent rapport	1 851 959	1 851 959

Note 3 : Notes sur les éléments financiers

3.1 – Immobilisations

Immobilisations

		Au 31/12/2021		
CADRE A		Val.brute des immo.au début	Augmentations Réévaluation	Acquis.créat.
<i>Frais d'établissement, rech. et dévelop.</i>	TOTAL I	6 679	0	0
<i>Autres postes immob. Incorporelles</i>	TOTAL II	1 267	0	0
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal.générales, agenc.et aménag.des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 195		0
Instal.générales, agenc.et aménag. divers		780		0
Matériel de transport		0		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		405		1
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		0		11
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	TOTAL III	2 381	0	12
Participations évalués par mise en équivalence				
Autres participations		6 863		0
Créances rattachées aux participations		0	143	0
Prêts et autres immobilisations financières		118		
Immobilisations financières	TOTAL IV	6 981	143	0
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)	17 308	143	12

CADRE B	Diminutions Par virements poste à poste	Par cessions, mis.hors serv.	Valeur brute immobilis.à fin exercice	Rééval.lég. V.O.Immo. en fin d'exer.
<i>Frais d'établ.rech. et dév.</i>	TOTAL I	6 679	0	
<i>Aut.postes immo. Incorpor.</i>	TOTAL II	819	448	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal.gén.agenc.et aménag.des const.				
Installations tech.matér.et outil.indus.		1 195	0	
Instal.gén.agenc.et aménag. divers			780	
Matériel de transport			0	
Matériel de bureau et informat.mobilier		1	406	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			11	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	TOTAL III	0	1 197	1 197
Participations éval.par mise en équiv.				
Autres participations			6 863	
Créances rattachées aux participations			143	
Prêts et autres immobilisations financières		0	118	
Immobilisations financières	TOTAL IV	0	7 124	7 124
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)	0	8 695	8 768

Amortissements

Au 31/12/2021

CADRE A : Situations et mouvements de l'exercice IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant déb. d'exercice	Augmentat. Dotat.exer.	Diminutions Repris.exer	Montant fin d'exercice
<i>Frais d'établissement, rech. et développ.</i>	TOTAL I	6 679	0	6 679	0
<i>Autres postes immob. Incorporables</i>	TOTAL II	1 051	88	819	320
Terrains					
Constructions :					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales, agenc.et aménag.des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 195		1 195	0
Autres immobilisations corporelles :					
Instal.générales, agenc.et aménag. divers		684	25	0	708
Matériel de transport		0		0	0
Matériel de bureau et informatique, mobilier		403	3	1	404
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	2 282	27	1 196	1 113
TOTAL GENERAL (I+II+III)		10 013	115	8 695	1 433

CADRE B : Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice	CADRE C : Prov. Pour Amt.Derog.
--	------------------------------------

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Linéaires	Dégressifs	Except.	Dotations	Reprises
<i>Frais d'établ.rech. et dév.</i>	TOTAL I	0			
<i>Aut.postes immo. Incorp.</i>	TOTAL II	88			
Terrains					
Constructions :					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.gén.agenc.et aménag.des const.					
Installations techniques, mat. et outillage indus.		0			
Autres immobilisations corporelles :					
Instal.gén.agenc.et aménag. divers		25			
Matériel de transport		0			
Matériel de bureau et informat.mobilier		3			
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	27			
TOTAL GENERAL (I+II+III)		115			

CADRE D : Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exerc.	Augmentat.	Dotations	Montant net à fin exerc.
---	-----------------------------	------------	-----------	-----------------------------

Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0

3.2 -Immobilisations financières et provisions

Description	Capital social	% de particip.	Valeur brute des titres début Ex.	Variation	Valeur brute des titres fin Ex.	Provision Fin 2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Provision Fin 2021	Valeur nette
Archos Deutschland GmbH	25 000	100%	25 000		25 000	0			0	25 000
Archos Italie	10 000	100%	10 000		10 000	10 000			10 000	0
Archos AG	63 922	100%	63 922		63 922	63 922			63 922	0
Archos Technology Shenzen	493 284	100%	493 284		493 284	493 284			493 284	0
Archos Espana	3 006	100%	3 006	-3 006	0	3 006	0	3 006	0	0
Arnova Technology Hong Kong	9 950	100%	1 706 708		1 706 708	1 706 708			1 706 708	0
Logic Instrument	86 471	25,40%	3 563 998		3 563 998	2 199 998	197 294		2 397 292	1 166 706
Medical Device Venture (ex Picowan SAS)	1 000 000	100%	1 000 000		1 000 000	345 000	0	345 000	0	1 000 000
TOTAL	1 691 633		6 865 919	-3 006	6 862 913	4 821 919	197 294	348 006	4 671 207	2 191 706

3.3 – Stocks

Description	Au début de l'exercice	A la fin de l'exercice	VARIATIONS DES STOCKS	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Stocks revendus en l'état Marchandises	1 856	1 504		352
Approvisionnement				
Stocks approvisionnement				
Matières premières	0			
Autres approvisionnements				
SOUS-TOTAL I	1 856	1 504	0	352
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	0	0		
Produits résiduels				
SOUS-TOTAL II	0	0	0	0
Production en cours				
Produits	0	0		
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
SOUS-TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL I+II+III	1 856	1 504	0	352
Production stockée (ou déstockage de production) II + III				0

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés afin de ramener le prix de revient comptabilisé à la valeur marchande à la date de clôture.

Les provisions pour dépréciation de stocks au 31/12/2021 s'élèvent à 578 milliers d'euros contre 1 075 milliers d'euros en 2020. La variation de 497 milliers d'euros provient des reprises de provision.

3.4– Clients et comptes rattachés

Les créances clients présentant un risque de non recouvrement ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 427 milliers d'euros contre 375 milliers d'euros l'an passé (pour la partie non assurée).

Le montant des créances clients et comptes rattachés s'élève à 1 710 milliers d'euros.

3.5 - Autres créances

Le montant des autres créances s'élève au 31 décembre 2021 à 1 622 milliers d'euros contre 2 520 milliers l'an passé et se compose principalement des éléments suivants :

- D'avoir fournisseurs à obtenir pour 0,6 M€
- De crédit de TVA et taxes divers pour 0,5 M€
- Les créances d'impôt pour 0,5 M€ (correspondant principalement aux créances de CIR de 2015 à 2019 et aux créances de CICE 2015 à 2018). Les créances d'impôts font l'objet d'un pré-financement figurant en autres dettes financières.

3.6 - Capitaux propres

Composition du capital social au 31/12/2021

Composition du capital social

Mouvements de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	253 613 962	0,001 €
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	13 063 284 441	
Actions / Parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / Parts sociales composant le capital en fin d'exercice	13 316 898 403	0,0001 €
Capital social au 31/12/2021	1 331 689,83 euros	

Variation des capitaux propres sur l'exercice

En milliers d'euros

	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et résultats	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020	254	6 105	-18 560	0	3	-12 199
Opérations sur capital	1 078	11 603	516			13 197
Opérations sur titres auto-détenus						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice			-6 517			-6 517
						0
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions						0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat						0
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat						0
Subventions d'investissement					0	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	1 332	17 708	-24 561	0	3	-5 519

3.7 - Capital potentiel

Le tableau ci-après expose les instruments de dilution potentielle au 31 décembre 2021 et leur impact potentiel sur le nombre de titres composant le capital de la société :

Eléments potentiellement dilutifs à la clôture	Nombre restant à la clôture
OCA 2021 Tranche 3 non converties à la clôture (nombre d'OCA)	130
OCA 2021 Tranche 4 non converties à la clôture (nombre d'OCA)	300
Actions gratuites attribuées non encore acquises (nombre d'actions)	1 131 689 839

Le nombre d'actions qui résultera des exercices des OCA n'est pas connu car il dépend du cours de l'action lors des exercices et des conversions.

3.8 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 5 646 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (contre 1 359 l'an passé) et correspondent à :

- La provision pour garanties données aux clients pour 535 milliers d'euros,
- La provision pour pensions et obligations similaires pour 314 milliers d'euros,
- La provision pour autres risques et charges pour 149 milliers d'euros,
- La provision pour litige propriété intellectuelle 4 500 milliers d'euros,
- La provision pour restructuration (loyer) 146 milliers d'euros.

3.9 – Litiges

Cf. § Autres faits marquants de l'exercice.

3.10 - Autres dettes

Le montant des Autres dettes s'élève au 31 décembre 2021 à 686 milliers d'euros contre 546 milliers d'euros l'an passé et se compose essentiellement des avoirs à établir sur ventes.

3.11 – Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires se répartit pour 6,3 M€ sur la France et pour 1,8 M€ à l'export.

3.12 – Charges et produits exceptionnels

	Au Durée	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		982	7 283
Sur opérations de capital		33	-39
Reprises s/provisions et transferts de charges		659	12 439
TOTAL (VII)		1 674	19 683
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion (6bis)		1 405	21 681
Sur opérations de capital		205	1 523
Dotations aux amortissements et aux provisions		4 500	0
TOTAL (VIII)		6 110	23 204
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		-4 436	-3 521

Le résultat exceptionnel à fin 2021 s'établit à -4 436 K€ contre -3 521 K€ en 2020. Il est principalement constitué de la provision pour litige sur la propriété intellectuelle.

3.13 – Autres informations annexes

Au 31/12/2021

NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. d'exercice	Augmentation Dota.exer.	Diminutions Repris.exer.	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées :				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour litiges	0	4 500		4 500
Prov.pour garanties données aux clients	548	935	948	535
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	0			0
Prov.pour pensions et obligations simil.	343	610	638	315
Provisions pour impôts				
Provisions pour grosses réparations				
Prov.pour charges soc. et fisc.sur congés				
Autres provisions pour risques et charges	467	30	202	296
TOTAL II	1 359	6 075	1 788	5 646
Provisions pour dépréciation :				
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	0			0
Titres mis en équivalence				
Titres de participation	4 822	197	348	4 671
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours	1 075	0	497	578
Comptes clients	375	52	0	427
TOTAL III	6 272	249	845	5 676
TOTAL GENERAL (I+II+III)	7 630	6 324	2 633	11 322

Dont dotations et reprises d'exploitation	1 597	2 083		
Dont dotations et reprises financières	228	348		
Dont dotations et reprises exceptionnelles	4 500	877		

Etat des échéances des créances et des dettes

Au **31/12/2021**

CADRE A : ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'actif financier :			
Créances rattachés à des participations			
Prêts (1) (2) (3)			
Autres immobilisations financières	118		118
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	380	380	
Autres créances clients	1 758	1 758	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	29	29	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1	1	
Impôts sur les bénéfiques	538	123	415
Taxe sur la valeur ajoutée	444	444	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	24	24	
Divers		0	
Groupe et associés	77		
Débiteurs divers	683	683	
Charges constatées d'avances	30	30	
TOTAUX	4 081	3 472	532

- (1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice
(2) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
(3) Montant des prêts et avances consentis aux associés

CADRE B : ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	4 300	4 300		
Autres emprunts (1)	3 000	0	3 000	
Emprunts aup.étbl.crédit à 1 an maxi. (1)	5	5		
Emprunts aup.étbl.crédit à plus 1 an (1)		0		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	622	1	621	0
Fournisseurs et comptes rattachés	4 040	4 040		
Personnel et comptes rattachés		0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	498	498		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	114	114		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	57	57		
Dettes sur immob.et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	687	687		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avances	220	220		
TOTAUX	13 542	9 921	3 621	0

- (1) Empr.souscrits en cours d'exercice 4 300
(1) Empr.remb.ou converti en actions en cours d'exercice 500
(2) Montant des div.empr.et dettes contractés auprès des associés pers.phys.

Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangères

[Décret n°2007-431 du 25 mars 2007 - art. 3 (V) JORF 27 mars 2007]

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances	6		0	54
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	30		0	24
Sur dettes sur immobilisations				
Instruments dérivés				
TOTAL	36	0	0	78

Produits à recevoir

[Décret n°2007-431 du 25 mars 2007 - art. 3]

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	107
Autres créances :	
- Fournisseurs avoir à obtenir	8
- Banque intérêts courus à recevoir	
- Créances fiscales	0
TOTAL	115

Charges à payer

[Décret n°2007-431 du 25 mars 2007 - art. 3]

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Factures non parvenues)	2 251
Dettes sociales et fiscales	292
Autres dettes :	
- Clients avoirs à établir	696
- Divers - Charges à payer	0
TOTAL	3 239

Produits constatés d'avance

[Décret n°2007-431 du 25 mars 2007 - art. 3]

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	220
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	220

Charges constatées d'avance

[Décret n°2007-431 du 25 mars 2007 - art. 3]

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	30
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	30

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

[Décret n°2007-431 du 25 mars 2007 - art. 3]

	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant (1)	-2 081	
Résultat exceptionnel	-4 436	
Résultat comptable	-6 517	0

Engagements hors bilan donnés

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 24-9 et 24-16]

En milliers d'euros

Engagements donnés	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Caution de contre-garantie sur marchés				
Créances cédées non échues				
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties donnés				
Crédits documentaires				
Instruments financiers de change				
Gage d'instruments financiers - Contrat BEI	2 167			2 167
Autres engagements donnés				
Engagements locatifs	304	208		96
TOTAL	2 471	208	0	2 263

La dette financière due par ARCHOS SA à la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI ») est enregistrée au passif du bilan consolidé pour un montant total de 3.000 K€ de dette rééchelonnée. Cette dette financière reste assortie des sûretés suivantes :

- ARCHOS SA a nanti les comptes de titres financiers où sont enregistrés les actions que ARCHOS SA détient dans ses filiales Medical Devices Venture (ex-Picowan) et Logic Instrument SA. La valeur nette comptable de ces titres de participation dans le bilan individuel de la société s'élève à 2.167 K€. Cet engagement est inclus dans le tableau précédent,
- ATH (filiale d'ARCHOS SA basée à Hong Kong) s'est engagée par écrit au bénéfice de la BEI à garantir le remboursement de la dette financière d'ARCHOS SA envers la BEI et à indemniser la BEI dans l'hypothèse où ARCHOS SA ne satisferait pas tous ses engagements contractuels. Le montant de l'engagement d'ATH envers la BEI est donc la différence entre le montant de la dette financière ci-dessus (i.e. 3.000 K€) et la valeur des titres ci-dessus (i.e. 2.167 K€), soit 833 K€. Cet engagement est inclus dans le tableau suivant.

Engagements hors bilan reçus

En milliers d'euros

Engagements reçus	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Créances cédées non échues				
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties reçus	0			
Autres engagements reçus				
Garantie de la dette financière BEI par ATH et engagement d'indemnisation	833		833	
Contrat de financement - Engagement Initial et Engagement Additionnel - OCA	13 000			13 000
TOTAL	13 833	0	833	13 000

L'engagement d'ATH vis-à-vis de la BEI est décrit au paragraphe ci avant relatif aux sûretés données à la Banque Européenne d'Investissement.

Dans le cadre du contrat de financement OCABSA 2021 (cf. Faits marquants de l'exercice), l'investisseur (la société YA II PN, Ltd) s'est engagée à souscrire à des obligations convertibles en actions émises par ARCHOS SA dans le cadre d'un engagement initial et additionnel pour un montant global de 25.000 K€ dont il reste 13.000 k€ à la clôture, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions décrites dans les documents du contrat de financement (le contrat a été conclu pour une durée de 36 mois à compter de mars 2021).

Dettes garanties par des sûretés réelles

[Décret n°2007-431 du 25 mars 2007 - art. 3]

Engagements donnés	Valeur bilantielle	Dettes garanties	Montant sûretés
Emprunts obligataires convertibles	4 300	0	0
Autres emprunts obligataires - Dette BEI (1)	3 000	2 167	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	0	0
Emprunts et dettes financières divers	622	0	0
Dettes fiscales et sociales	669	0	0
TOTAL	8 597	2 167	0

(1) voir note sur engagements hors bilan

En plus des explications figurant dans les engagements hors bilan donnés (cf. pages précédentes), les créances d'impôt de CIR sont utilisées pour garantir à BPI France qu'ARCHOS remboursera bien les financements de ces créances de CIR et CICE.

ARCHOS SA est la société mère consolidante du Groupe ARCHOS.

Liste des filiales et participations

En milliers d'euros

Description	Capital Social	Autres capitaux propres	Pourcentage de Participation	Résultat Social	Dividendes	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires Social
Filiales (plus de 50%)								
Archos Deutschland Gmbh	25	419	100%	-99	0	25	25	0
Archos Italie	10	10	100%	-107	0	10	0	0
Archos AG	64	-10	100%	-24	0	64	0	0
Archos Technology Schenzen	692	-600	100%	-47	0	493	0	0
Arnova Technology Hong Kong	11	-140	100%	-51	0	1 707	0	0
Medical Devices Venture (ex PicoWAn)	300	352	100%	-444	0	1 000	1 000	0
Participations (10 à 50%)								
Logic Instrument SA	86	4 966	25,4%	-459	0	3 564	1 167	6 880
Autres titres								
Néant								
Total	1 189	4 997		-1 232		6 863	2 192	6 880
Autres valeurs mobilières								
Titres auto-détenues								
SICAV								
Total						0	0	

Ventilation de l'effectif moyen

[Décret n°2007-431 du 25 mars 2007 - art. 3]

	Personnel salarié
Cadres	10
Employés	5
Total	15

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 15 personnes.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (« CICE »)

Aucun Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi sur 2021.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération totale des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 versée par ARCHOS SA s'élève à 345 milliers d'euros incluant 50 milliers d'euros de jetons de présence.

Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	Montant		%	
	2021	2020	2021	2020
Audit				
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	39	120	40%	68%
SOUS-TOTAL	39	120	87%	1
Services autres que la certification des comptes				
* services autres que le commissariat aux comptes				
Emetteur	6	48	6%	27%
SOUS-TOTAL	6	48	13%	0
TOTAL	45	168	100%	1

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Archos SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 mars 2022

Extentis Audit

Frédéric BITBOL
Commissaire aux comptes